

## 4 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET NATUREL

Les données figurant ci-après sont issues de l'étude écologique réalisée par le bureau d'études AXECO dans le cadre de sa mission. Pour toute précision, l'intégralité de l'étude figure en pièce jointe.

### 4 - 1 Présentation des périmètres d'étude

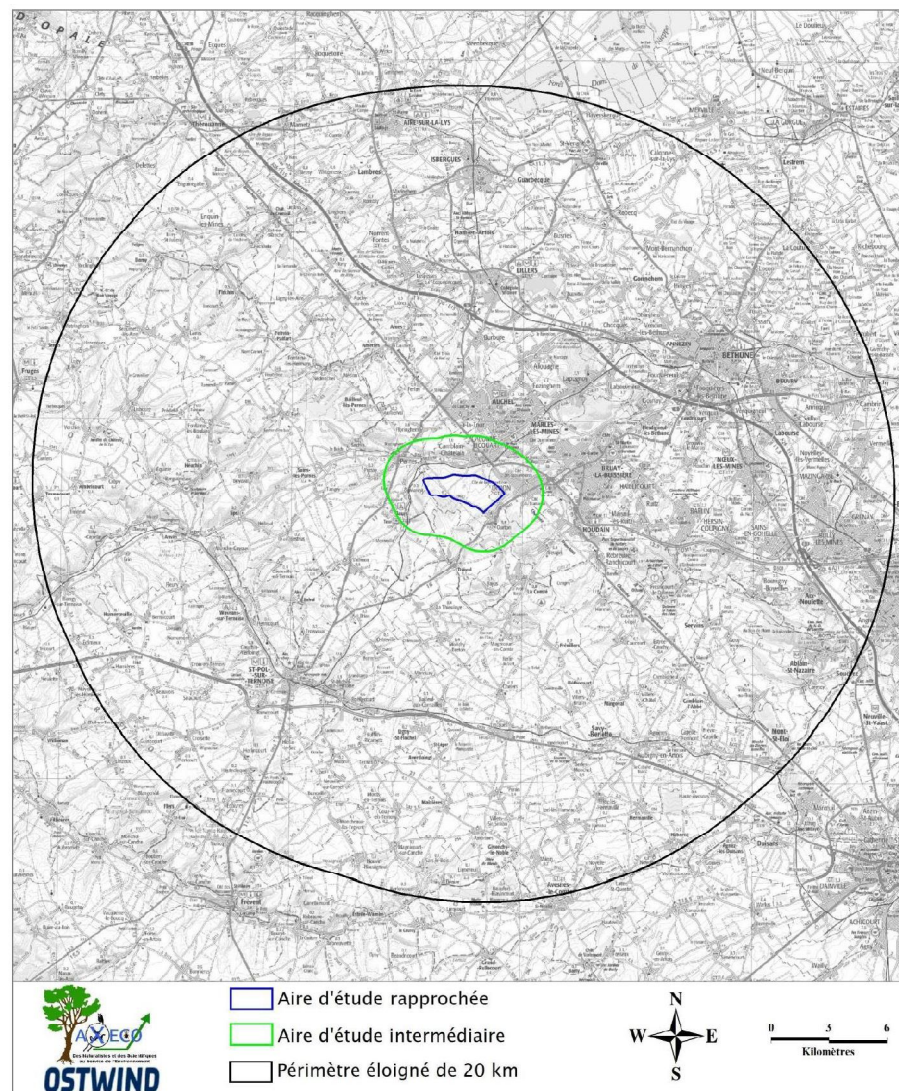
L'étude est réalisée sur une aire plus large que celle touchée directement par l'implantation même des machines. Il faut tenir compte des habitats présents autour du site, susceptibles d'être à l'origine d'échanges écologiques avec la zone du projet et/ou de subir d'éventuels impacts.

Ainsi plusieurs périmètres d'études ont été établis pour une meilleure analyse et prise en compte de l'environnement:

- **une aire d'étude rapprochée (AER)** correspondant à la zone d'implantation potentielle des éoliennes (474,5 ha). Les inventaires ont été concentrés sur cette zone au cours du cycle annuel. La pression d'observation a été la plus forte sur ce zonage et sa périphérie immédiate en particulier en ce qui concerne la flore et la faune hors Chiroptères et oiseaux.
- **une aire d'étude intermédiaire (étude avifaunistique et chiroptérologique) d'un rayon de 2 km** est prise en compte pour l'analyse de l'avifaune migratrice et des espèces à large territoire (rapaces, chiroptères,...). En effet, le suivi de la migration (migration active et haltes migratoires) et de certaines espèces en période de reproduction (territoire de chasse) ou d'hivernage (stationnements) nécessite de réaliser des observations dans un périmètre plus large autour de l'aire d'étude rapprochée. Les relevés au sein de ce périmètre visent également à mettre en évidence les connexions écologiques et les logiques de déplacements locaux. Les périmètres présentés en figure 1 sont donc adaptés au cours des saisons selon les objectifs de prospections.

La localisation des points de relevés, itinéraires de prospections... est détaillée dans les parties Avifaune et Chiroptères.

- **un périmètre éloigné** représenté par une ellipse éloignée d'au moins 20 km autour de l'aire d'étude rapprochée, pour l'étude environnementale dans sa globalité, et notamment pour la prise en compte des zones naturelles reconnues.



Carte 34 : Localisation et délimitation des aires d'étude (source : AXECO, 2017)

## 4 - 2 Description générale de la zone d'étude

L'aire d'étude rapprochée concerne un plateau ouvert, légèrement vallonné, principalement cultivé et situé entre les bourgs de Pernes, Camblain-Châtelain, Divion, Ourton et le Bois de la Lihue.

**Vocation principale et aspect général :** Le site s'étend sur un territoire à vocation agricole avec la présence de nombreuses parcelles de cultures intensives. Dans une moindre mesure, des milieux prairiaux et des milieux boisés sont également présents.

Le site est desservi par une route départementale (D86) (a), deux routes communales ainsi que par de petits chemins d'exploitation enherbés (c) ou partiellement enherbés (b).

**Les cultures intensives :** L'aire d'étude rapprochée est largement dominée par les cultures intensives. Il s'agit de cultures céréalières (Blé, Orge, Avoine, Maïs, Colza (c)), de cultures sarclées (Pomme-de-terre, Betterave) mais aussi dans une moindre mesure des cultures fourragères (prairie de fauche artificielle à Ray-grass (e)). Quelques espèces messicoles forment des cortèges communs spontanés d'espèces végétales au sein et en marge de ces parcelles.

**Les milieux prairiaux :** Les milieux prairiaux sont assez peu représentés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Ils sont représentés par des pâtures à bovins et équins, des prairies de fauche (f), des bandes enherbées, des talus prairiaux, des accotements routiers prairiaux et des chemins partiellement ou totalement enherbés.

**Les milieux arborés :** ces milieux sont moyennement représentés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Une partie du Bois de la Lihue est située au sein du site, en sa partie Sud-ouest. Ce bois est dominé par la Chêne-charmaie. Plusieurs bosquets sont également disséminés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de bosquets d'origine anthropique (soit de feuillus mélangés (d), soit de frênes ou de peupliers (i)). Plusieurs haies arbustives à arborescentes (h et g) ainsi que quelques arbres isolés sont également présents dans les parties Nord et Est. Ces éléments arborés sont principalement concentrés au niveau des petits vallons et du cavalier. A noter, la présence d'un cavalier arboré au Nord de l'aire d'étude rapprochée. Certaines haies et bosquets sont installés sur talus plus ou moins importants où les pratiques culturales ne sont pas possibles.

**Les friches :** Plusieurs friches de tailles réduites sont présentes. Il s'agit de friches herbacées (j) avec recolonisation arbustive plus ou moins étendue. Celles-ci sont situées proches du cavalier au Nord du « Mont Duquette » et à l'Ouest, proches du « Grand Fond ».

**Les milieux humides :** Les milieux humides sont quasi-absents au sein de l'aire d'étude rapprochée. En effet, seuls trois fossés de nature peu hygrophile ainsi qu'une prairie hygrophile (k) servant de secteur de rétention pour les eaux de pluie sont présents. Aucun milieu aquatique n'a été noté au sein de l'AER.

**Les zones de dépôts :** De nombreuses zones de dépôts (fumier ou autre) liées aux cultures sont présentes. Quelques zones de dépôts sauvages (l) sont également notées. Ces dernières sont susceptibles de voir se développer des espèces exotiques envahissantes, néfastes à une bonne biodiversité naturelle.

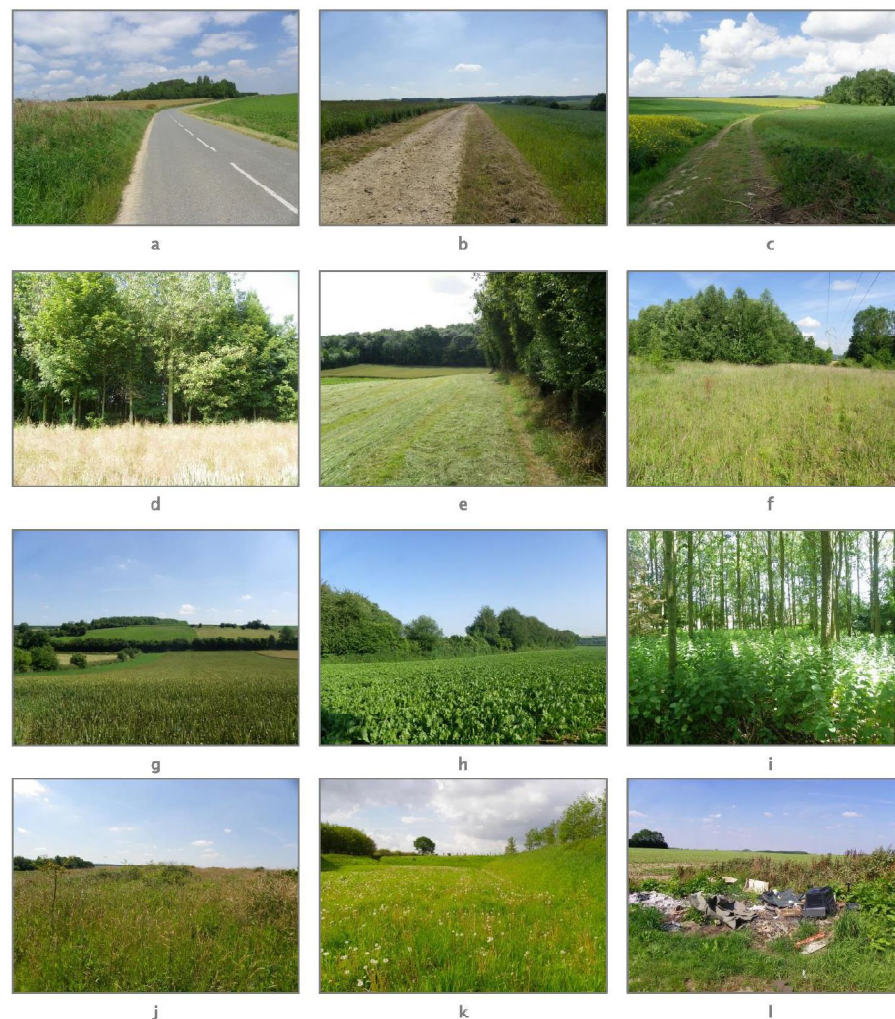


Figure 65 : Mosaïque d'habitats présents dans la zone d'étude et en périphérie (source : AXECO, 2017)



## 4 - 3 Biodiversité locale et liaison biologiques

### 4 - 3a Périmètre choisi pour le zonage patrimonial

L'étude environnementale dans sa globalité, et notamment la prise en compte des zones naturelles inscrites, concerne un périmètre éloigné différent du périmètre des inventaires.

En ce qui concerne le périmètre étudié pour le zonage patrimonial, il a été choisi de recenser les zones naturelles inscrites situées dans un rayon éloigné de 20 km des limites de l'aire d'étude rapprochée.

### 4 - 3b Zonage patrimonial

- ↕ La zone d'étude n'est concernée par aucun zonage d'inventaire.
- ↕ La zone d'étude ne relève directement d'aucun cadre réglementaire relatif à la protection des milieux naturels.
- ↕ Le contexte local est moyennement riche en zones naturelles reconnues.

### Zones d'inventaire et zones remarquables

#### ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

Il est rappelé ici la distinction entre les deux types de ZNIEFF existants :

- **Les ZNIEFF de type I** : elles correspondent à des petits secteurs d'intérêt biologique remarquables par la présence d'espèces et de milieux rares. Ces zones définissent des secteurs à haute valeur patrimoniale et abritent au moins une espèce ou un habitat remarquable, rare ou protégé, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que le milieu environnant.
- **Les ZNIEFF de type II** : de superficie plus importante, elles correspondent aux grands ensembles écologiques ou paysagers et expriment une cohérence fonctionnelle globale. Elles se distinguent de la moyenne du territoire régional par leur contenu patrimonial plus riche et leur degré d'artificialisation moindre. Ces zones peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

L'inscription d'une surface en ZNIEFF ne constitue pas en soi une protection réglementaire mais l'Etat s'est engagé à ce que tous les services publics prêtent une attention particulière au devenir de ces milieux. Il s'agit d'un outil d'évaluation de la valeur patrimoniale des sites servant de base à la protection des richesses.

**37 ZNIEFF de type I ont été recensées à moins de 20 km de l'AER.**

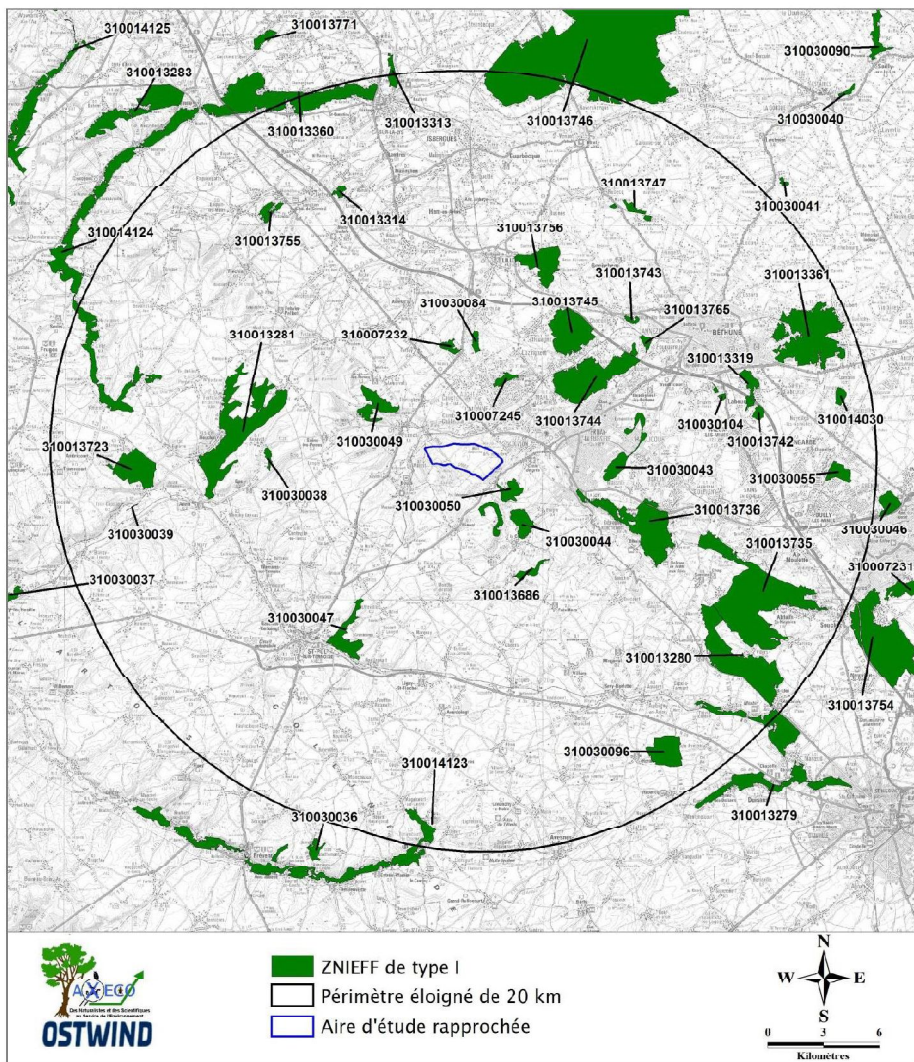
**3 ZNIEFF de type I sont situées dans un rayon de 3 km des limites de l'aire d'étude rapprochée.** Elles figurent en gras dans le tableau suivant. Il s'agit des :

- ZNIEFF N°310030050 « **Les Coteaux et bois d'Ourton** », située à 0,7 km au Sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.
- ZNIEFF N°310030044 « **Bois Louis et Bois d'Epenin à Beugin** », située à 2,3 km au Sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.
- ZNIEFF N°310030049 « **Coteau et bois de Pernes** », située à 2,5 km au Nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.

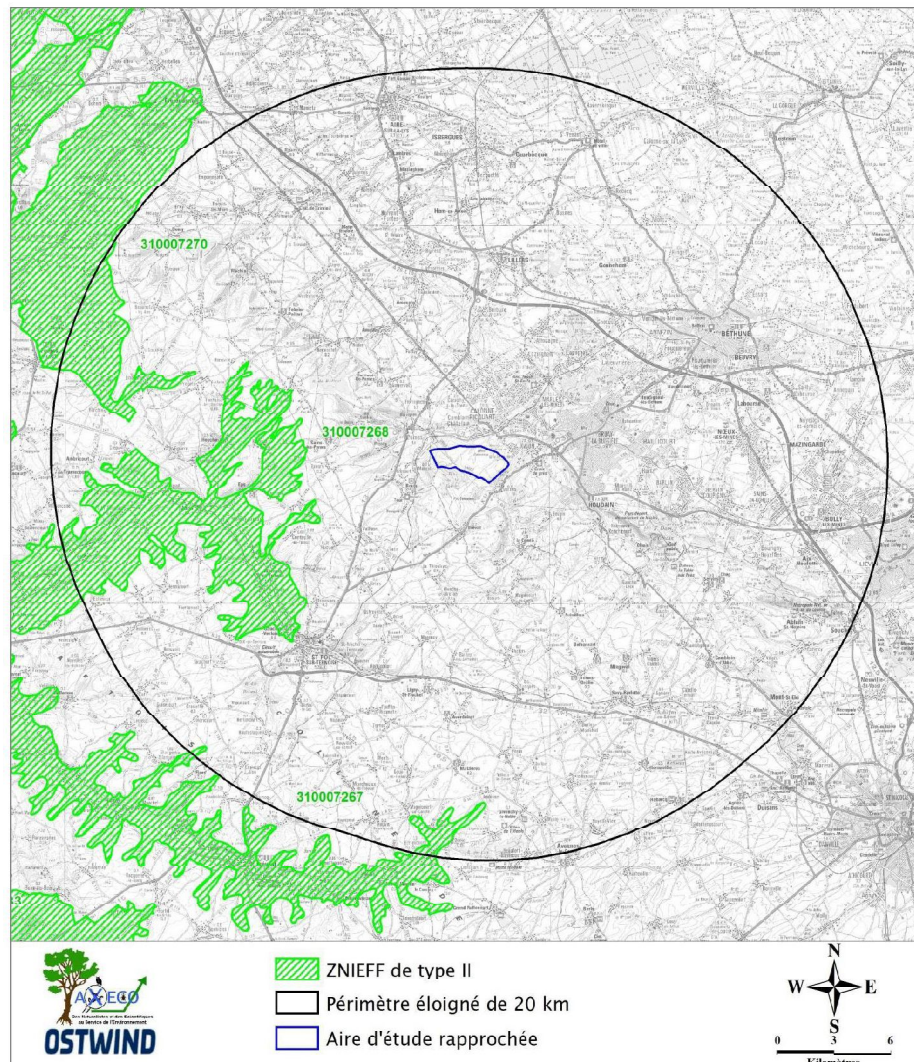
Identifiant national	Désignation	Distance (km) et orientation à l'aire d'étude rapprochée	
<b>310030050</b>	<b>Les coteaux et bois d'Ourton</b>	<b>0,7</b>	<b>Sud-Ouest</b>
<b>310030044</b>	<b>Bois Louis et Bois d'Epenin à Beugin</b>	<b>2,3</b>	<b>Sud-Est</b>
<b>310030049</b>	<b>Coteau et bois de Pernes</b>	<b>2,5</b>	<b>Nord-Ouest</b>
310007245	Terril 14 d'Auchel	3,2	Nord
310013736	Coteau et forêt domaniale d'Olhain	4,3	Est
310013744	Bois des Dames	4,5	Nord-Est
310007232	Terril 16 de Ferfay	4,8	Nord
310030084	Terril 20 de Burbure	4,8	Nord
310013686	Pelouses et bois de la Comté et du Mont d'Anzin	5,3	Sud-Est
310030043	Terril de Haillicourt et Ruitz	5,4	Est
310013745	Bois de Lapugny	6,3	Nord-Est
310013281	Vallon de Berguennesse à Fiefs	7,8	Ouest
310030038	Coteau de Vieil-Eps à Boyaval	8,1	Ouest
310030047	Bois de Saint-Michel-sur-Ternoise	8,1	Sud-Ouest
310013756	Bois de Busnettes et Bassins de Lillers	9,2	Nord
310013765	Terril Fontenelle à Fouquereuil (n°28)	9,6	Nord-Est
310013743	Bois de Féru	10,0	Nord-Est
310013735	Coteau d'Ablain-St-Nazaire à Bouvigny-Boyeffles et Bois de la Haie	11,3	Sud-Est
310030104	Terril 37 Verquin	11,9	Est
310013280	Coteau boisé de Camblain et Mont-Saint-Eloi	13,1	Sud-Est
310013319	Martais de la Loisine	13,3	Est
310013742	Terril N°45 des nouvelles usines de Noeux	13,6	Est
310013314	Buttes boisées du Mont Aigu et du Mont du Hamel	14,1	Nord-Ouest
310013723	Coteau de Teneur et bois de Crépy	14,3	Ouest
310014124	La haute Lys et ses végétations alluviales en amont de Théroutanne	14,5	Ouest
310013747	Anciens dépôts des voies navigables à Mont Bernanchon	14,5	Nord-Est
310013755	Terrils boisés de Fléchinelles	14,7	Nord-Ouest
310030039	Réservoir biologique de la Ternoise	15,6	Ouest
310013361	Marais de Beuvry, Cuingy et Festubert	15,6	Nord-Est
310013279	La haute vallée de la Scarpe entre Frévin-Cappelle et Anzin-St-Aubin, le Bois de Maroeuil et la vallée du Gy en aval de Gouves	16,5	Sud-Est
310030096	Bois d'Habarcq et ses lisières	16,6	Sud-Est
310030055	Terril de Grenay	17,3	Est
310014123	Haute vallée de la Canche en amont de Concy-sur-Canche	18,1	Sud
310014030	Marais de Vermelles	18,1	Est
310013746	La forêt domaniale de Nieppe et ses lisières	18,2	Nord
310013360	Moyenne vallée de la Lys entre Théroutanne et Aire-sur-la-Lys	18,8	Nord-Ouest
310013313	Anciennes ballastières d'Aire-sur-la-Lys	19,3	Nord

Tableau 25 : Inventaire des ZNIEFF de type I situées dans un rayon de 20 km autour de l'aire d'étude rapprochée (source : AXECO, 2017)





Carte 35 : Localisation des ZNIEFF de type I dans un périmètre d'environ 20 km autour de l'aire d'étude rapprochée (source : AXECO, 2017)



Carte 36 : Localisation des ZNIEFF de type II à proximité de l'aire d'étude rapprochée (source : AXECO, 2017)



**3 ZNIEFF de type II ont été recensées à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

**Aucune ZNIEFF de type II n'est située dans un rayon d'environ 3 km de l'AER.** La ZNIEFF de type II la plus proche est située à 6,5 km à l'Ouest de l'AER. Il s'agit de la ZNIEFF N°310007268, « **La Vallée de la Ternoise et ses versants de St-Pol à Hesdin et le vallon de Bergueneuse** ».

Identifiant national	Désignation	Distance (km) et orientation à l'aire d'étude rapprochée	
310007268	La Vallée de la Ternoise et ses versants de St-Pol à Hesdin et le vallon de Bergueneuse	6,5	Ouest
310007270	La haute Vallée de la Lys et ses versants en amont de Théroüanne	13,0	Ouest
310007267	La haute Vallée de la Canche et ses versants en amont de Sainte Austreberthe	17,0	Sud

*Tableau 26 : Inventaire des ZNIEFF de type II situées dans un périmètre éloigné d'environ 20 km autour de l'aire d'étude rapprochée (source : AXECO, 2017)*

### ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Cet inventaire recense les biotopes et les habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages et particulièrement des migrateurs en application de la Directive « Oiseaux ». Il n'a pas de portée réglementaire mais il a servi de base à l'établissement des ZPS (Zone de Protection Spéciale).

**Aucune ZICO n'est recensée à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

La ZICO la plus proche est située à 46,8 km à l'Ouest de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de la ZICO 62NC05 de « Plateaux agricoles des environs de Frencq ».

### Zones de protection

Le Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) promeut la mise en place d'une stratégie nationale des aires protégées. Cette politique permet notamment de réaliser un inventaire mondial des aires protégées.

#### APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (Protection réglementaire)

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est un outil de protection réglementaire départemental. Il permet de protéger l'habitat d'une ou plusieurs espèces protégées.

**Aucun APPB n'est recensé à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

L'APPB le plus proche est situé à 22,5 km au Sud-est de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de l'APPB « Terril de Pinchonvalles (Avion) ».

#### Site Natura 2000 (Protection au titre d'un texte européen)

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de conservation de la nature visant à enrayer la disparition de la biodiversité. Il permet la mise en place des Directives « Oiseaux » et « Habitats » visant à assurer à long terme la protection des espèces et des habitats particulièrement menacés. **Il existe 2 types de zonages :**

- **La ZPS (Zone de Protection Spéciale)** est désignée par arrêté ministériel. Elle vise à assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares et de leurs habitats. Ces sites sont inspirés des anciennes ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) et permettent l'application de la Directive « Oiseaux ».

**Aucune ZPS n'est recensée à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

La ZPS la plus proche est située à 34,3 km au Nord-ouest de l'AER. Il s'agit de la ZPS « Marais Audomarois ».

- **pSIC (proposition de Site d'Importance Communautaire) puis SIC (Sites d'Importance Communautaire)** après approbation par la Commission européenne, ce site est ensuite désigné en **ZSC (Zone Spéciale de conservation)** par un arrêté ministériel. Ce site abrite des habitats naturels ou des espèces prioritaires en application de la Directive « Faune, Flore, Habitats ».

**Aucune ZSC n'est recensée à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

La ZSC la plus proche est située à 29 km au Sud-ouest de l'AER. Il s'agit de la ZSC « Pelouses, bois, forêts neutrocalcicoles et système alluvial de la moyenne vallée de l'Authie ».

### Projet du parc éolien de Camblain-Châtelain (62)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

#### Site RAMSAR (Protection conventionnelle internationale)

**La Convention sur les zones humides d'importance internationale est aussi appelée « La Convention Ramsar »** car adoptée à Ramsar en Iran en 1971. Il s'agit d'un traité intergouvernemental qui engage les Etats et parties contractantes à « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ». Les sites sont inscrits dans la « liste des zones humides d'importance internationale » sur proposition des Etats membres et s'ils se réfèrent aux « critères d'identification des zones humides d'importances nationales ». Ces zones sont protégées particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau.

**Aucun site Ramsar n'est recensé à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

Le site Ramsar le plus proche est situé à 30,9 km au Nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit du site Ramsar « le marais Audomarois ».

#### PNR : Parc Naturel Régional (Protection conventionnelle)

Un **Parc Naturel Régional** est créé par un décret ministériel sur proposition des Régions afin de mettre en valeur un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Une charte élaborée et approuvée à l'échelle locale fixe les objectifs et les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable.

**Aucun Parc Naturel Régional n'est recensé à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

Le PNR le plus proche est le n°FR800007 « **Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale** », situé à 23,6 km au Nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.

#### RNCFS : Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (Protection réglementaire)

Ce type de Réserve est un espace protégé dont la gestion est assurée par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) et est orientée vers le maintien d'espaces non chassés permettant l'accueil de l'avifaune migratrice.

**Aucune RNCFS n'est recensée à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

La RNCFS la plus proche est située à 262,0 km au Sud-est de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de la RNCFS N°FR5100001 de « **Le Der Chantecoq et les étangs d'Outines et d'Arrigny** ».

#### Réserve Naturelle (Protection réglementaire)

Une Réserve Naturelle est un espace réglementé présentant un patrimoine naturel d'intérêt international, national ou régional. Il s'agit d'un espace protégé faisant également l'objet d'une gestion. **On distingue 2 types de RN :**

- **RNN (Réserve Naturelle Nationale) :** créées par l'Etat qui contrôle la réalisation du plan de gestion. **Aucune RNN n'est recensée à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.** La RNN la plus proche, N° FR3600167 du « **Grotte et pelouses d'Acquin-Westbécourt et coteaux de Wavrans-sur-l'Aa (Pas de Calais)** », est située à 30,8 km au Nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.
- **RNR (Réserve Naturelle Régionale) :** créées par la Région qui contrôle la réalisation du plan de gestion. Ce sont les anciennes Réserves Naturelles Volontaires (RNV). **1 RNR est recensée à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.** Elle est située à 18,4 km au Nord-est de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de la RNR du « **Marais de Cambrin et prairies humides d'Annequin-Cuinchy-Festubert** » (N°FR9300082).

#### RB : Réserve Biologique (Protection réglementaire)

Espace protégé en milieu forestier géré par l'ONF (Office National des Forêts). **2 types de Réserves Biologiques existent :**

- **RBD (Réserve Biologique Dirigée) :** la gestion est orientée vers un objectif de protection d'espèce et de milieu à haute valeur patrimoniale. **Aucune RBD n'est recensée à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.** La RBD la plus proche est la RBD du « **Long chêne** », N°FR2300026 située à 32,1 km au Nord de l'aire d'étude rapprochée.
- **RBI (Réserve Biologique Intégrale) :** toute intervention humaine susceptible de modifier le milieu est proscrire. Elle sert d'aire de référence et de laboratoire grandeur nature.



Aucune RBI n'est recensée à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.

La RBI la plus proche est la RBI du « Les Landes », N°FR2400201 située à 164,0 km au Sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.

**ENS : Espaces Naturels Sensibles (Protection par la maîtrise foncière)**

Dispositif de protection foncière mise en oeuvre par le Département qui vise à mettre en place un réseau de milieux naturels protégés également ouverts au public. La TA (Taxe d'aménagement intégrant la TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles)) prélevée sur les constructions et les projets d'urbanisme permet la mise en oeuvre de cette politique.

**0 ENS sont recensés à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

L'ENS le plus proche est le « Bois Louis et d'Epenin », situé à 2,2 km au Sud-est de l'aire d'étude rapprochée.

Désignation	Distance (km) et orientation à l'aire d'étude rapprochée	
Bois Louis et d'Epenin	2,2	Sud-est
6 de Bruay	5,3	Est
Terrils des Falandes	6,5	Est
Bois de Lapugnoy	6,6	Nord-est
Vallée de la Loïsne	13,9	Nord-est
Domaine de Bellenville	15,7	Nord-est
Bois Porêt	15,9	Sud-est
Bois de la Haye	16,5	Sud-est
Les Marais d'Annequin	17,5	Nord-est
Bois de Carieul	19,5	Sud-est

Tableau 27 : Inventaire des ENS situées dans un périmètre éloigné d'environ 20 km autour de l'aire d'étude rapprochée (source : AXECO, 2017)

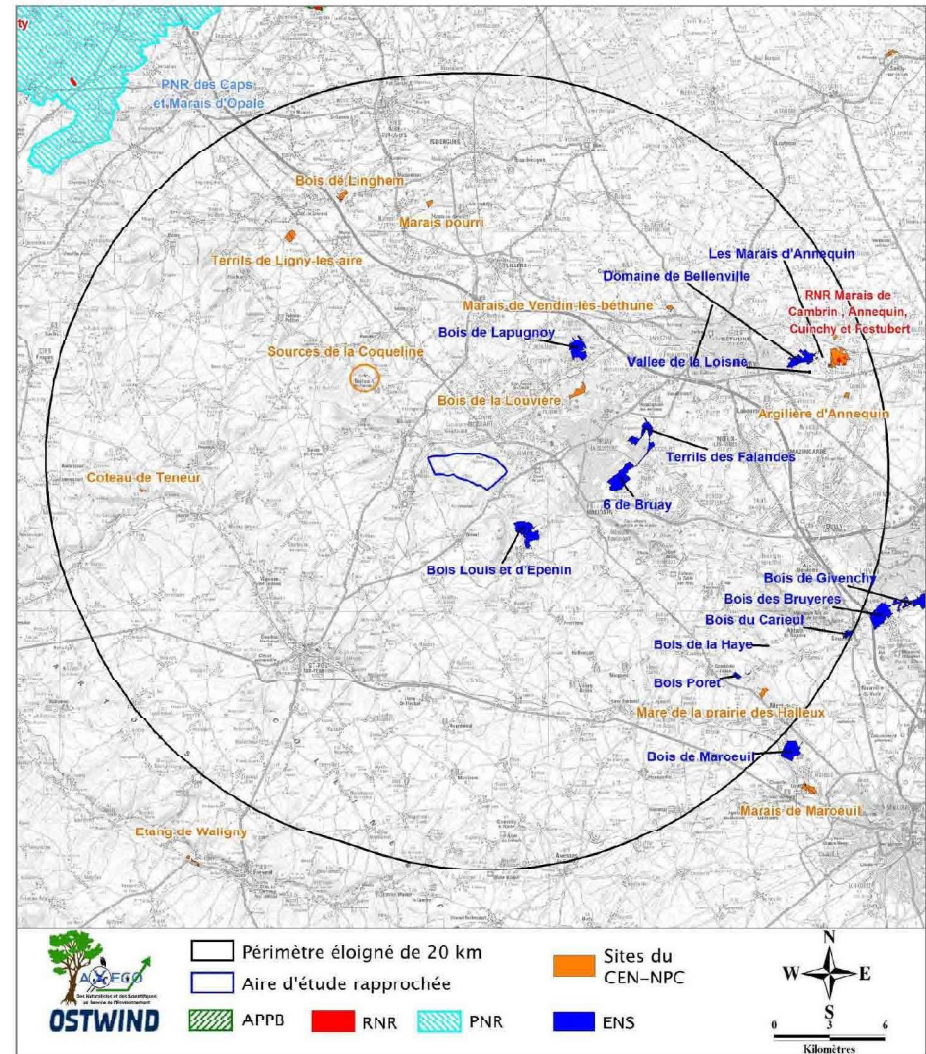
**CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels (Protection par maîtrise foncière)**

Le CEN-NPC (Conservatoire des Espaces Naturels du Nord-Pas de Calais) est une association loi 1901. C'est un organisme de gestion d'espaces naturels remarquables par leur faune et/ou leur flore. Les objectifs du CEN-NPC se déclinent selon 4 axes : connaître, protéger, gérer et valoriser.

**10 sites du CEN Nord-Pas-de-Calais sont recensés à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

Identifiant	Désignation	Distance (km) et orientation à l'aire d'étude rapprochée	
CENNPC003	Bois de la Louvière	4,9	Nord-est
CENNPC084	Sources de la Coqueline	5,4	Nord-ouest
CENNPC075	Marais Vendin-lès-Béthune	11,9	Nord-est
CENNPC037	Marais pourri	13,0	Nord
CENNPC070	Terrils de Ligny-lès-aire	13,4	Nord-ouest
CENNPC004	Bois de Linghem	14,2	Nord-ouest
CENNPC014	Coteau de Teneur	14,9	Ouest
CENNPC056	RNR du marais de Cambrin et prairies humides Annequin-Cuinchy-Festubert	17,2	Nord-est
CENNPC038	Mare de la prairie des Halleux	17,6	Sud-est
CENNPC001	Argillère d'Annequin	18,1	Est

Tableau 28 : Inventaire des sites du CREN situés dans un périmètre éloigné d'environ 20 km autour de l'aire d'étude rapprochée (source : AXECO, 2017)



Carte 37 : Localisation des zones de protection réglementaire, conventionnelles et par maîtrise foncière dans un périmètre élargi d'environ 20 km autour de l'aire d'étude rapprochée (source : AXECO, 2017)

**Site du CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (Protection par la maîtrise foncière)**

Cet organisme public intervient dans les espaces côtiers et dans les communes riveraines de plans d'eau d'une superficie supérieure à 1 000 ha. L'objectif est de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral. La gestion de ces sites est décentralisée à des structures locales compétentes. Ces sites sont ouverts au public, des gardes du littoral en assurent la surveillance et l'entretien.

**Aucun site n'est recensé à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

Le site le plus proche est « le Marais Audomarais », n°1100774, situé à 34,2 km au Nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.



#### Réserve de biosphère (Protection conventionnelle)

Une réserve de biosphère est un espace terrestre ou marin désigné internationalement dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère. Ce réseau mondial tend à promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la nature, et à faciliter la coopération dans le domaine de la recherche, notamment à travers les réserves transfrontalières. Chaque réserve comporte un zonage triple défini selon les modalités de l'occupation humaine et la répartition des objectifs pouvant aller de la protection stricte au développement durable : zone centrale, zone tampon, zone de transition.

**Aucune réserve de biosphère n'est recensée à moins de 20 km de l'aire d'étude rapprochée.**

Le site le plus proche est le « **le Marais Audomarois [aire de coopération]** », N°FR6500012, situé à 25,0 km au Nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.

L'aire d'étude rapprochée n'est concernée par aucun zonage patrimonial.

Aucun site Natura 2000 n'est recensé à moins de 20 km de l'AER. Le site Natura 2000 le plus proche se situe 29 km au Sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.

Les zonages d'inventaires sont répartis de manière homogène autour de l'aire d'étude reflétant une certaine diversité.

Le contexte local apparaît donc comme particulièrement favorable aux richesses naturelles, Les boisements et pelouses sèches, bien représentés dans un rayon de 20 km autour de l'aire d'étude rapprochée, constituent également des habitats remarquables et pôles de biodiversité.

Les terroirs sont nombreux au Nord-est de la zone d'étude sur la frange Ouest de l'arc minier Béthune-Lens-Valenciennes.

## 4 - 3c Présentation des zones patrimoniales d'intérêt les plus proches du site

### ZNIEFF de type I

#### N° 310030050 « Les Coteaux et bois d'Ourton » à 0,7 km au Sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée

D'une superficie d'environ 170 hectares, les coteaux et bois d'Ourton font partie des derniers paysages naturels et semi-naturels au sein d'un territoire très marqué par l'agriculture intensive, l'urbanisation et l'exploitation minière. Cette ZNIEFF est constituée d'un complexe de végétations d'intérêt patrimonial ou écologique, s'intégrant dans la série dynamique des systèmes calcicoles avec pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles, ceux-ci étant pour la plupart d'intérêt patrimonial.

Les coteaux et les lisières abritent par ailleurs une quinzaine de taxons déterminants de ZNIEFF dont **la Gesse des bois, la Centaurée scabieuse, l'Ajonc d'Europe, l'Euphorbe pourprée** et de nombreuses **orchidées**.

Le coteau d'Ourton et la diversité floristique qui s'y observent sont gravement menacés par les plantations de ligneux, la tonte et l'utilisation d'herbicides qui risquent d'entraîner rapidement la disparition d'espèces végétales rares et menacées.

#### N° 310030044 « Bois Louis et Bois d'Epenin à Beugin » à 2,3 km au Sud-Est de l'aire d'étude rapprochée

D'une superficie de 122 hectares, ce site est particulier et original par son relief très accentué et sa géologie très originale, unique en son genre qui contribuent à l'existence d'un grand nombre d'habitats susceptibles d'accueillir une grande diversité de végétations. Treize végétations déterminantes de ZNIEFF sont présentes dont 8 relèvent de la Directive Habitats, mais dans des états de conservation très variables.

La particularité du site se place au niveau de l'existence de landes acidiphiles mésophiles pionnières, de la présence de pelouses acidiphiles à acidiphiles et du passage de la Lawe dans un vallon encaissé, qui apporte un contexte paysager surprenant pour la région.

Cette diversité des conditions écologiques contribue à une grande diversité floristique. En effet, le site possède **19 espèces déterminantes de ZNIEFF dont 6 protégées régionalement**. On peut citer la Montie naine, la Danthonie décombante, la Dorine à feuilles alternes, la Luzule des forêts, la Doradille noire, la Polygala à feuilles de serpolet, le Polystic à soies qui sont des espèces directement inféodées aux conditions particulières du site. Par ailleurs, cette ZNIEFF accueille une des rares stations du Grillon des bois, espèce rare au niveau régional et localisée à quelques massifs forestiers régionaux.

#### N° 310030049 « Coteau et bois de Pernes » à 2,5 km au Nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée

D'une superficie de 171 hectares, ce site subi l'abandon de l'activité agropastorale itinérante pratiquée au cours du siècle précédent dans le Béthunois ou à l'inverse l'intensification du pâturage qui entraîne une forte dégradation des pelouses calcicoles et des prairies inféodées à ce contexte géomorphologique. Sur les layons gérés occasionnellement, on retrouve quelques espèces très intéressantes qui donnent un petit aperçu de ce que pourraient être ces espaces s'ils étaient restaurés.

On retrouve notamment la Centaurée scabieuse, la Gentiane d'Allemagne, de nombreuses orchidées, le Mélampyre des champs, l'ail potager, la primevère acaule en limite d'aire de répartition. Les potentialités du site sont importantes et des végétations, dont certaines très rares s'expriment de manière fragmentaire, les pelouses calcicoles du Mesobromion erecti, et les ourlets du Trifolium medii. L'évolution progressive des végétations herbacées vers des formations boisées a permis l'apparition de manteaux et forêts calcicoles également d'intérêt patrimonial, comme la Frênaie à Mercuriale vivace et la hêtraie à Jacinthe des bois.

On y note au final la **présence de 17 espèces et 6 végétations déterminantes de ZNIEFF**.

### ZNIEFF de type II :

#### N° 310007268 «La vallée de la Ternoise et ses versants de St-Pol à Hesdin et le vallon de Bergueneuse » à 6,5 km à l'Ouest de l'aire d'étude rapprochée.

Ce site d'une superficie de 9501 ha est constitué de bois, de pelouses, de prairies et de lisières arbustives. Cette ZNIEFF présente des fonds de vallées, des coteaux crayeux et des zones prairiales renfermant une mosaïque d'habitats : de pelouses et ourlets calcicoles à marnicoles, la frênaie-charmaie à Hellébore occidentale, la hêtraie à Jacinthe des bois, des pelouses calcicoles riches en orchidées, et des forêts de ravins riches en fougères.

A cette grande diversité de milieux est associée une diversité d'espèces tant floristique que faunistique.



Ainsi, 28 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF dont 16 protégées et 13 espèces faunistiques ont été recensées sur le site telles que la Parnassie des marais, le Gailllet couchée, la Gesse des bois, l'Orchis pourpre, l'Ophrys abeille, la Gymnadénie moucheron, la Plathanthère des montagnes pour les espèces végétales et l'Argus vert, le Point-de-Hongrie et le Petit Nacré pour les Lépidoptères.

#### 4 - 3d Contexte migratoire

Il est établi que la principale voie de migration de l'avifaune au niveau du Nord-Pas-de-Calais est la côte. Les côtes du Pas-de-Calais et de la Picardie constituent avec le littoral du département de la Manche, le couloir migratoire le plus important de l'ouest européen. Lors des migrations de printemps, le couloir migratoire longeant la côte picarde permet à l'avifaune venant de Normandie, de rejoindre plus au Nord les côtes du Pas-de-Calais menant à la Belgique et aux Pays-Bas. Le sens est inverse en période postnuptiale (automne).

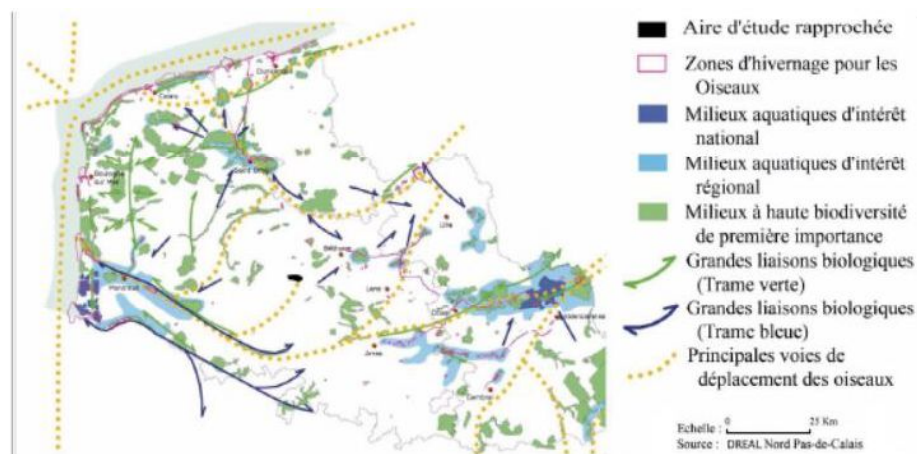
Les côtes de la région Nord-Pas-de-Calais présentent des flux migratoires très importants ainsi que de nombreux sites utilisés pour les haltes au cours des migrations, tels que la baie de Canche ou le platier d'Oye. **La zone d'étude ne se trouve pas à proximité de cet axe majeur de migration (environ 60 km).**

Cet axe majeur, où les passages avifaunistiques peuvent être très denses, est relativement large et les zones arrière-littorales sont également très utilisées par les oiseaux en migration. Une partie des espèces se déplace plus à l'intérieur des terres pour y trouver des terrains de nourrissage et de repos qui leur sont plus appropriés (forêts, zones humides, terres cultivées...). La plupart des vols migratoires s'effectuent à haute et très haute altitude sur un large front. Toutefois, notamment en fonction des conditions météorologiques, certains oiseaux migrateurs utilisent le réseau de corridors biologiques constitué essentiellement par le chevelu hydrographique.

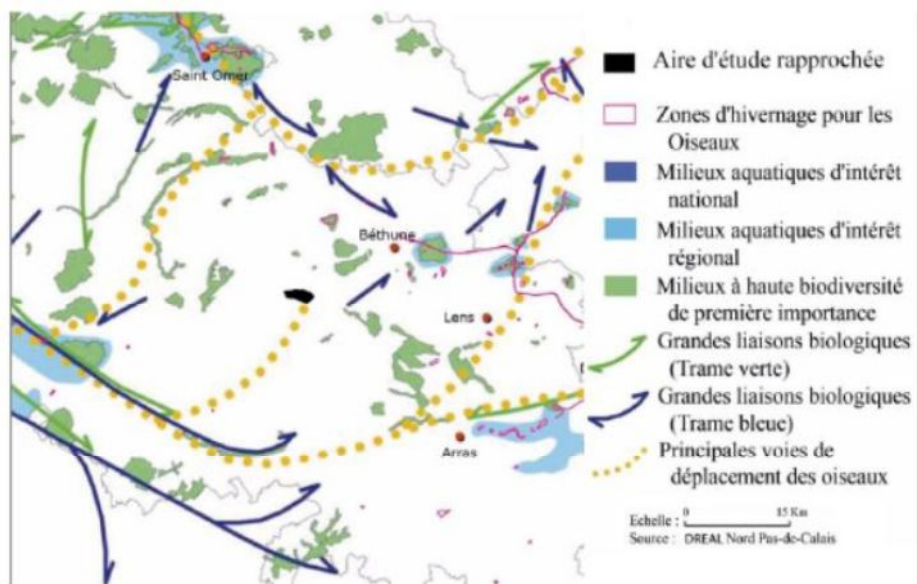
**L'ensemble du Nord-Pas-de-Calais constitue ainsi une voie migratrice diffuse. Toutefois, une dizaine de voies de migration importantes sont clairement identifiées à l'intérieur des terres.** En effet, en dehors des côtes, les vallées des cours d'eau constituent des voies secondaires préférentielles de liaisons biologiques et de déplacements de l'avifaune. A l'intérieur des terres, les zones concentrant la plus grande richesse biologique sont donc les vallées.

- ⇒ Le secteur d'étude se situe à forte proximité de deux des voies principales de déplacement des oiseaux à l'intérieur des terres, axées d'une part sur le cours de la Biette (longeant l'AER au sud-est) et d'autre part, de celui de la Lys (à 20 kilomètres au nord de la zone d'étude). Ces 2 voies migratoires constituent une liaison entre les flux qui empruntent la voie reliant la vallée de l'Aa et les marais de l'Audomarois à la voie de la vallée de la Canche, de la Scarpe et de l'Escaut. Outre cette proximité avec un secteur de passage migratoire à forte densité, de nombreux éléments naturels ou artificiels présents à proximité du site pourraient très bien fournir un support pour aiguiller les mouvements migratoires des oiseaux :
- ⇒ 1) Deux vallées encadrent le site. Ces réseaux hydrographiques de la Clarence et de la Biette (affluent de la Lawe) ainsi que les secteurs valléens secondaires constituent localement et régionalement des canaux de flux migratoires d'importance à l'intérieur des terres.
- ⇒ 2) Le chapelet de secteurs boisés constitués par des îlots forestiers de surfaces non négligeables (Forêt du Bois des Dames, Bois du Réveillon), de boisements de taille plus modeste (Bois de la Lihue et du Hazois) ou de secteurs de ripisylve se développant le long des vallées principales. Ce large réseau boisés compose, avec les secteurs bocagers et le chapelet de terrils en renaturation, un maillage écologique de grande importance pour la canalisation de la migration rampante de nombreuses espèces d'oiseaux et participe directement à la constitution de la trame verte régionale.

A échelle plus large, le réseau hydrographique est assez bien développé localement avec notamment la vallée de la Lys ainsi que les vallées de la Canche et de l'Authie à l'Ouest. Ces vallées sont reconnues pour leur intérêt pour les espèces de passage. Elles offrent de nombreux sites de halte et d'hivernage favorables au stationnement (Marais, prairies humides, boisements...).



Carte 38 : Liaisons biologiques locales, contexte migratoire et zones d'hivernage régional (source : AXECO, 2017)



Carte 39 : Liaisons biologiques locales, contexte migratoire et zones d'hivernage à proximité du projet (source : AXECO, 2017)



## 4 - 3e Liaisons biologiques locales

### Trame verte et bleue

La présente analyse est effectuée sur base du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) approuvé par le Conseil régional le 4 juillet 2014 et arrêté par le préfet de région le 16 juillet 2014. Ce document s'appuie sur le SRTVB (Schéma Régional Trame Verte et Bleue du Nord-Pas-de-Calais) qui a lui été arrêté en 2006. Les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité identifiés correspondent à une réalité écologique sur le territoire (fondée sur diverses données et inventaires reconnus : ZNIEFF, Sites Natura 2000, Réserve naturelle..., analyse de l'occupation du sol et expertises de terrain). Les réservoirs de biodiversité, anciennement appelés « cœurs de nature » sont des espaces naturels plus ou moins importants, des milieux à caractères spécifiques, souvent exceptionnels pour le secteur. Les biocorridors sont des couloirs permettant les échanges entre ces réservoirs de biodiversité. Ils constituent ce qu'on appelle la trame verte et bleue.

Dans les régions fortement anthropisées, les Oiseaux et les grands Mammifères se déplacent en suivant préférentiellement les milieux humides et boisés qui constituent des couloirs biologiques locaux naturels.

**La carte suivante replace la commune dans le contexte des principaux réservoirs biologiques et corridors biologiques identifiés (SRCE 07/14).**

Les principaux corridors écologiques répertoriés aux alentours sont de plusieurs natures :

A proximité immédiate et dans le périmètre large d'étude, les milieux les plus attractifs sont les milieux boisés, les vallées alluviales, les terrils en renaturation...). Ces milieux peuvent servir de refuges aux mammifères, à l'avifaune locale et à une large faune.

Les principaux corridors écologiques répertoriés aux alentours sont de plusieurs natures :

**1) Les liaisons biologiques reliant les espaces boisés et bocagers** concernent d'une part les principaux massifs forestiers du secteur, à savoir le Bois de Pernes (2,5 km au Nord-ouest), bois au lieu-dit « Le Moulin » (0,8 km au Nord-ouest), le Bois de la Lihue-Bois de Mottes et Bois Lanoy (frange Sud-ouest), Bois du Ploy (0,9 km au Sud), Bois du Château à Diéval (1,8 km au Sud), le Bois d'Ourton (1 km au Sud-est) et le Bois Louis et d'Epenin à Beugin (2,2 km au Sud-est). Cette liaison traverse la zone d'étude à l'Ouest. D'autres milieux relais forestiers sont présents à proximité des rivières de la Lawe et de la Clarence : le Bois de Camblain (1,1 km au Nord), et les boisements du Vieil Fort à Divion (2,5 km à l'Est). Au Nord-est, deux autres massifs boisés sont présents de part et d'autre des rivières de la Clarence et de la Lawe, le Bois des Dames (4,7 km) et le Bois de Lapugnoy (6,6 km). L'aire d'étude rapprochée est située à l'interface entre la fin de l'arc minier avec les villes ouvrières autour de Marles-les-Mines très urbanisées et les villages bosquets présents dans l'Artois à l'Ouest et au Sud de l'aire d'étude. D'ailleurs, une liaison écologique entre les milieux prairiaux et les secteurs bocagers relie ces principaux milieux relais encore bien représentés sur la frange Ouest de la zone d'étude.

**2) Les liaisons entre les grands secteurs de pelouses calcicoles avec notamment :**

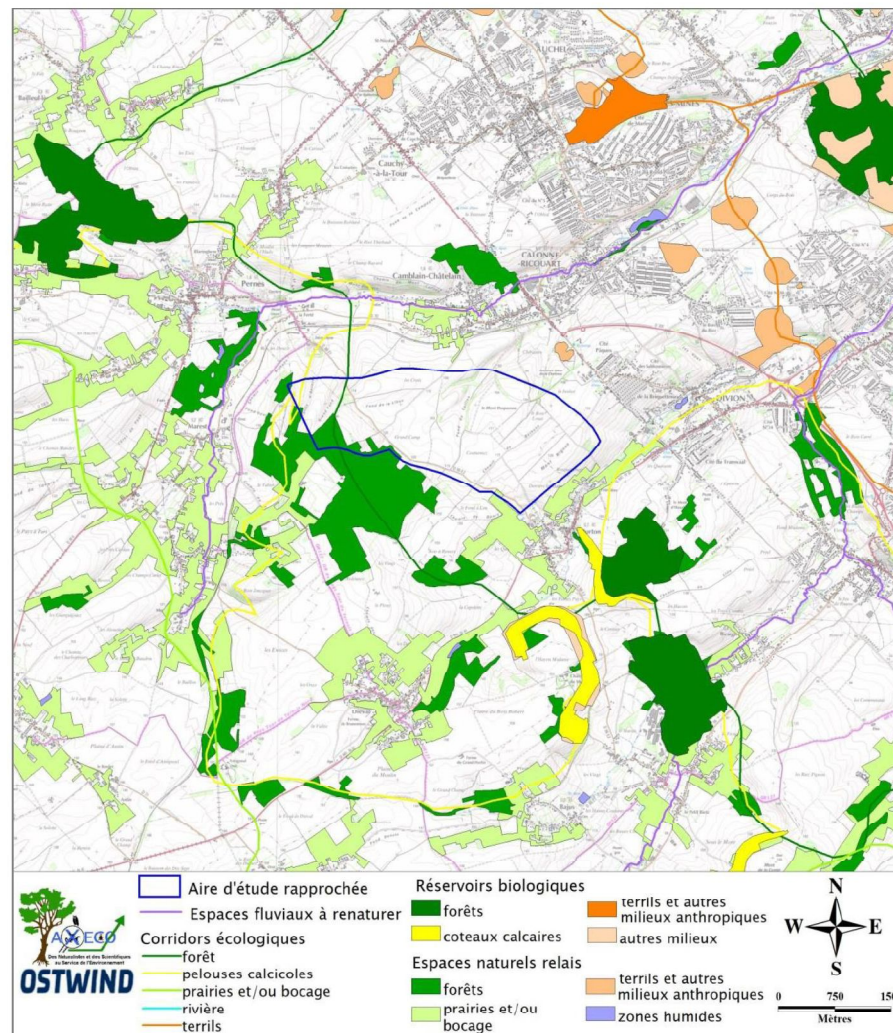
celle traversant les coteaux d'Ourton (0,8 km au Sud), les coteaux autour de Diéval, à l'Est de Bourd et autour de Pernes.

**3) Les liaisons aquatiques et de zones humides** à proximité sont peu présentes autour de la zone d'étude. Les zones humides les plus remarquables sont les bassins de Lillers (9,5 km au Nord) et le Marais pourri (13 km au Nord).

La Clarence présente au Nord à 800 m et la Lawe au Sud à 3,2 km sont identifiées en tant qu'espace fluvial à renaturer. Ils peuvent appuyer localement les déplacements de la faune. La Biette, affluent de la Lawe est présente à environ 270m à l'Est.

**4) Les liaisons entre terrils et milieux anthropiques :**

Une liaison relie les principaux terrils autour de Marles (terril de Ferfay, terril d'Auchel, terril de Burbure, terril de Marles, de Bruay-la-Buissière, d'Haillicourt) présents au Nord-est à 2,2 km pour les plus proches de la zone d'étude. L'ancienne mine de la Clarence est le site anthropique le plus proche de l'aire d'étude rapprochée à environ 500 mètres.



## Ruptures écologiques

Au sein des régions anthropisées, les paysages sont fragmentés en particulier par l'urbanisation, les infrastructures de transport ou les ouvrages hydrauliques. Les vastes parcelles de cultures intensives peuvent également constituer des barrières pour la faune et la flore. Situé au cœur d'un territoire rural, **la zone d'étude est localisée dans un contexte global peu concerné par les principales ruptures écologiques fragmentant les territoires** (urbanisation, voies de communication,...).

**Le site et sa périphérie sont desservis par un réseau routier principalement constitué de petites départementales et communales.**

Les zones artificialisées sont peu étendues et cantonnées aux bourgs et hameaux des principales villes et villages alentours.

Enfin, **les monocultures constituent de par leur pauvreté biologique des barrières écologiques** pour de nombreuses espèces (bien que ces espaces abritent une faune et une flore spécialisée ainsi que des espèces patrimoniales (notamment d'oiseaux)). La zone étudiée est dominée par ces habitats.

Ces espaces présentent peu d'intérêts en tant que corridor de déplacement et sont évités par une large faune. **Localement, le bocage et les boisements périphériques sont vraisemblablement les principaux supports écologiques des déplacements sur le secteur.**

**En conclusion, l'aire d'étude rapprochée est située au cœur d'un territoire rural peu fragmenté par des ruptures écologiques majeures (urbanisation, infrastructures routières,...) et présente une certaine diversité de milieux ouverts et bocagers permettant des relations avec les milieux similaires plus riches périphériques. Toutefois, l'intensification des pratiques culturales conduisant à la réduction du bocage et des agrosystèmes ouverts extensifs (petits parcelles, surfaces prairiales et friches variées,...) tend à limiter l'attractivité du secteur.**

## 4 - 4 La Flore et les végétations

### 4 - 4a Cadrage phytogéographique et contexte floristique

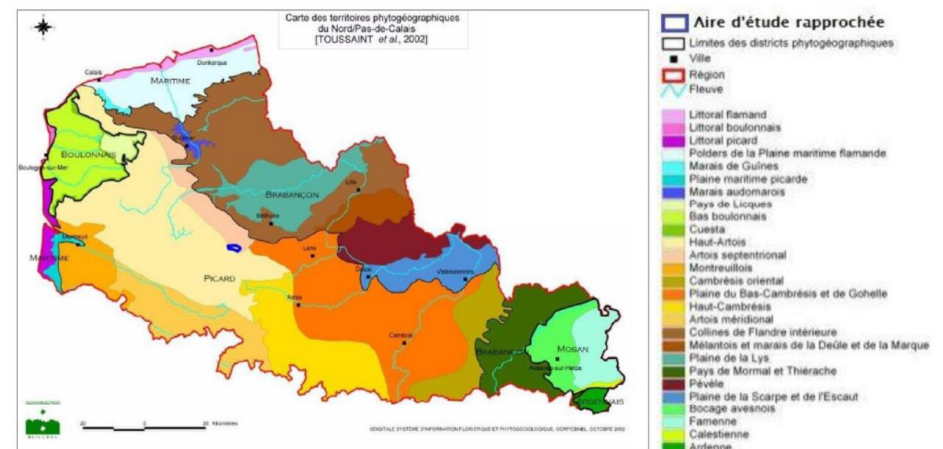
#### Délimitations phytogéographiques

La végétation de la zone étudiée fait partie d'un vaste territoire phytogéographique (Source : Philippe Julve, 1999) :

- **Région phytogéographique ; Médio-européen**
- **Domaine phytogéographique : Planitiaire atlantique**
- **Secteur phytogéographique : Normand-picard**

Le secteur Normand-picard se définit comme planitiaire, atlantique et mésopsychophile. Ce secteur correspond au district picard (Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines, 2004) (fig.13). Il occupe de vastes surfaces sur lesquelles s'étend un manteau de limon loessique reposant généralement sur un sous-sol crayeux, qui affleure localement, surtout dans les vallées. Limité à l'Ouest par la partie méridionale du district maritime et par le district boulonnais, il présente un climat relativement océanique.

Selon la Carte des territoires phytogéographiques du Nord/Pas-de-Calais (Source : TOUSSAINT et al, 2002), l'aire d'étude rapprochée est située par sa majeure partie dans le territoire de l'Artois septentrional et pour sa frange l'Ouest dans le Haut-Artois.



Carte 41 : Carte des territoires et districts phytogéographiques du Nord/Pas-de-Calais (source : AXECO, 2017)

#### Contexte floristique local

La zone d'étude s'étend sur les territoires communaux d'Ourton, Divion et Camblain-Châtelain. Aucune extraction spécifique de données floristiques pour la commune n'a été effectuée étant donné les faibles potentialités végétales du site (milieux cultivés très largement dominants) et la pression de prospection suffisante pour la réalisation d'un inventaire botanique fiable.

Toutefois, les données communales Digitale 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI) ont été consultées et intégrées à la présente analyse du contexte floristique local. Digitale 2 est le Système d'Information sur la flore et la végétation, développé au CBNBI.



Les listes d'espèces présentes sur le territoire communal d'Ourton (288 espèces), de Divion (399 espèces) et de Camblain-Châtelain (324 espèces) et les listes des espèces patrimoniales, réglementées et/ou menacées sont versées en annexe 1 de l'étude écologique. Celles-ci révèlent la présence de diverses espèces patrimoniales. Parmi elles, 4 sont protégées sur le plan régional sur la commune d'Ourton, 6 sur la commune de Divion et 13 sur la commune de Camblain-Châtelain. De plus, 4 sont inscrites sur la liste rouge régionale sur la commune d'Ourton, 7 sur la commune de Divion et 9 sur la commune de Camblain-Châtelain. Les espèces patrimoniales citées sont principalement liées aux talus herbacés et aux milieux boisés sur sols calcaires.

L'aire d'étude rapprochée, composée en très grande majorité de cultures intensives desservies par plusieurs chemins d'exploitation, ne comprend que peu d'habitats favorables au développement de ces espèces. Le Bois de la Lihue, localisé en frange Sud-ouest de l'AER pourrait quant à lui présenter des enjeux floristiques. Ponctuellement, au sein de l'AER des habitats refuges tels que des talus calcicoles de bords de route ou de chemins peuvent présenter des potentialités d'accueil pour certaines espèces patrimoniales. On précisera que les cultures peuvent accueillir des espèces compagnes, dites messicoles. Les pratiques culturales modernes ne permettent pas une bonne expression de ces végétations dont les cortèges sont très souvent très appauvris. Une espèce patrimoniale compagne de cultures listées sur la commune de Camblain-Châtelain a cependant été recensée au sein de l'AER.

En outre, la Dactylorhize de Fuchs (protégée régionalement, patrimoniale et déterminante ZNIEFF), citée sur les 3 communes concernées l'AER, a été observée lors des relevés, en boisement et sur un talus du bord de la RD86.

Les milieux les plus favorables à l'expression des espèces patrimoniales sont les milieux boisés et les zones prairiales sur sols calcaires, peu soumis aux pressions anthropiques. Ainsi, dans l'AER, les milieux les plus favorables aux richesses végétales sont : les boisement (en frange de l'AER), les haies, les talus et bords de voies de communication.

### Zonage patrimonial et réglementaire

L'AER n'est concernée directement par aucune ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ni aucune zone de protection. Toutes les zones naturelles identifiées à proximité ont été prises en compte (Natura 2000, ZNIEFF de type I et II, Réserves naturelles, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, Espaces Naturels Sensibles, Sites du Conservatoire des Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais).

La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 1 n° 310030050 « Les coteaux et bois d'Ourton », située à 0,7 km au Sud-est de la zone d'étude.

La distinction entre les deux types de ZNIEFF existants est rappelée dans la partie Contexte environnemental.

Dans un rayon de 10 km autour de l'AER, 17 ZNIEFF de type I présentent un intérêt floristique.

Une ZNIEFF de type II ayant un intérêt floristique se trouve dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude.

Les ZNIEFF présentes dans un rayon de 10 km sont reconnues pour la présence d'espèces remarquables et protégées ainsi que pour leurs habitats constitutifs dont de nombreux sont déterminants. Les végétations concernées sont principalement liées aux milieux calcicoles dont des pelouses, des ourlets, des fourrés et des boisements calcicoles. Plusieurs terriils sont également classés en ZNIEFF à proximité de l'aire d'étude rapprochée. Ceux-ci présentent une végétation spécifique adaptée à ces milieux particuliers d'origine anthropique, peu communs ailleurs.

La ZNIEFF de type I la plus proche (Les Coteaux et bois d'Ourton), située à 0,7 km au Sud-Est de l'aire d'étude rapprochée, est caractérisée par la présence de cinq habitats déterminants (Mesobromion créacé du Bassin parisien, lisières mésophiles, franges des bords boisés ombragés, hêtraies calcicoles à Jacinthe des bois, hêtraies neutroclines à Jacinthe des bois) et par onze espèces déterminantes (Blackstonia perfoliata, Cephalanthera damasonium, Cornus mas, Dactylorhiza fuchsii, Gentiana germanica, Lathyrus sylvestris, Luzula sylvatica, Ophrys insectifera, Orchis purpurea, Ulex europaeus, Euphorbia dulcis subsp. incompta). Elle s'intègre dans un ensemble de systèmes calcicoles des collines de l'Artois.

La ZNIEFF de type II la plus proche (La Vallée de la Ternoise et ses versants de St-Pol à Hesdin et le vallon de Bergueneuse) se situe à 6,5 km à l'Ouest de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit d'une vallée étroite bordée de coteaux et occupée par des bois, des pelouses, des prairies et des lisières arbustives. De nombreuses espèces (28) et habitats (11) déterminants y ont été recensés. Ils sont principalement liés à des milieux humides ou à des boisements.

L'AER est à dominante agricole avec une pression intensive d'exploitation. Même si dans un contexte proche du site (rayon de 1,5 km autour de la zone) on note la présence d'intérêts floristiques reconnus, la zone s'insère dans un ensemble de milieux relativement anthropisés (plateau cultivé) ce qui en limite ses potentialités floristiques.

4 ENS et 2 sites du CEN-Nord-Pas-de-Calais se trouvent dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'étude rapprochée.

Type de protection	Identifiant national	Désignation	Distance (km) et orientation à l'aire d'étude rapprochée	
ZI	310030050	Les Coteaux et bois d'Ourton	0,7	Sud-Est
	310030044	Bois Louis et Bois d'Epenin à Beugin	2,3	Nord
	310030049	Coteau et bois de Pernes	2,5	Ouest
	310007245	Terril 14 d'Auchel	3,2	Ouest
	310013736	Coteau et forêt domaniale d'Olhain	4,3	Nord-Est
	310013744	Bois des Dames	4,5	Nord-Est
	310007232	Terril 16 de Ferfay	4,8	Nord-Est
	310030084	Terril 20 de Burbure	4,8	Nord
	310013686	Pelouses et bois de la Comté et du Mont d'Anzin	5,3	Nord
	310030043	Terril de Haillcourt et Ruitz	5,4	Sud-Est
	310013745	Bois de Lapugnoy	6,3	Sud-Est
	310013281	Vallon de Bergueneuse à Fiefs	7,8	Ouest
	310030047	Bois de Saint-Michel-sur-Ternoise	8,1	Ouest
	310030038	Coteau de Vieil-Eps à Boyaval	8,1	Sud-Est
	310013756	Bois de Busnettes et Bassins de Lillers	9,2	Est
	310013765	Terril Fontenelle à Fouquereuil (n°28)	9,6	Est
	310013743	Bois de Féru	10,0	Nord-Est

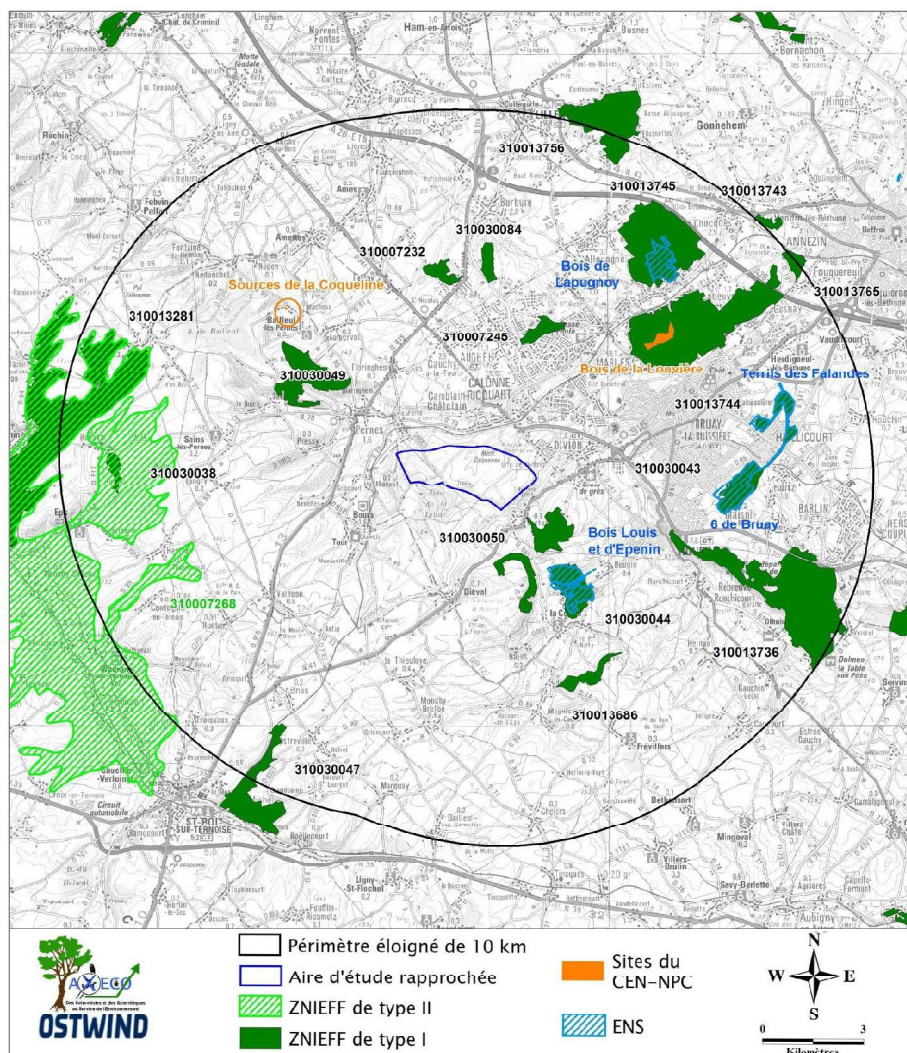
Tableau 29 : Inventaire des ZNIEFF de type I présentes dans un rayon de 10 km autour de l'AER ayant un intérêt d'intérêt botanique (source : AXECO, 2017)

Type de protection	Identifiant national	Désignation	Distance (km) et orientation à l'aire d'étude rapprochée	
ZII	310007268	La Vallée de la Ternoise et ses versants de St-Pol à Hesdin et le vallon de Bergueneuse	6,5	Ouest

Tableau 30 : Inventaire des ZNIEFF de type II présentes dans un rayon de 10 km autour de l'AER ayant un intérêt d'intérêt botanique (source : AXECO, 2017)

Type de protection	Identifiant national	Désignation	Distance (km) et orientation à l'aire d'étude rapprochée	
ENS	-	Bois Louis et d'Epenin	2,2	Sud-est
	-	6 de Bruay	5,3	Est
	-	Terrils des Falandes	6,5	Est
	-	Bois de Lapugnoy	6,6	Nord-est
CEN-NPC	CENNPC003	Bois de la Louvière	4,9	Nord-est
	CENNPC084	Sources de la Coqueline	5,4	Nord-ouest

Tableau 31 : Inventaire des zones de protection présentes dans un rayon de 10 km autour de l'AER ayant un intérêt botanique (source : AXECO, 2017)



Carte 42 : Localisation des zones d'inventaire et de protection présentant des intérêts botaniques dans un rayon de 10 km autour de l'aire d'étude rapprochée (source : AXECO, 2017)

- ⇓ L'AER n'est concernée par aucun zonage d'inventaire et ne relève directement d'aucun cadre réglementaire relatif à la protection des milieux naturels.
- ⇓ La zone d'inventaire la plus proche qui se situe à 0,7 km présente des milieux déterminants liés aux milieux forestiers (41.1321 et 41.1322 Hêtraies calciflines et neutroclines à Jacinthe des bois, Franges et lisières boisés), aux lisières forestière (34.42 Lisières mésophiles et 37.72 Franges des bords boisés ombragés) et pelousaires (34.3225 pelouses mésophiles). D'autres habitats non déterminants sont rencontrés : fruticées atlantiques *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus*, fruticées calcicoles de bords de route sur craie, clairières forestières, pâtures mésophiles, prairies de fauche des plaines médio-européennes, chenaies-charmaies, grandes cultures, plantations de conifères, plantations d'arbres feuillus et bordures de haies.
- ⇓ La base de données floristique (Digitale 2) du Conservatoire Botanique National de Bailleul a mis en évidence 16 espèces protégées régionalement et 19 espèces inscrites sur la liste rouge régionale sur les communes concernées par le projet.
- ⇓ Au vu du contexte dans lequel se trouve l'aire d'étude rapprochée (vocation agricole essentiellement) et des habitats remarquables observés au sein des différentes zones d'inventaire et de protection se situant à proximité, il apparaît que l'AER présente des potentialités assez faibles à moyennes pour l'accueil d'espèces végétales patrimoniales. En effet, la zone d'étude est dominée par les milieux cultivés intensivement. Les prairies ainsi que les milieux humides ne sont que très peu représentés. Les milieux boisés sont représentés par des bosquets le plus souvent plantés et par une partie du bois de la Lihue situé en frange Sud-ouest de l'AER. Les milieux cultivés sont fortement perturbés mais peuvent toutefois accueillir ponctuellement sur leurs marges notamment, quelques compagnes remarquables. Les milieux les moins soumis aux activités anthropiques tels que les milieux boisés, les milieux associés au cavalier, les friches, les talus et les bords de chemins ou de routes sont les milieux les plus propices aux richesses végétales au sein de l'AER.



## 4 - 4b Résultats

### Analyse spécifique

Les relevés ont permis de recenser 224 taxons dont 221 Spermatophytes et 3 Ptéridophytes.

Parmi les 224 taxons répertoriés, on peut noter la répartition des statuts d'indigénat et de rareté suivante (légende du tableau ci-après) :

STATUTS NPC	NOMBRE D'ESPECES	RARETE NPC	NOMBRE D'ESPECES
Indigène (I)	186	AC, C et CC	193
Naturalisé (Z)	9 (dont 1 invasive avérée)	PC	5 (2 espèces indigènes)
Cultivé (C)	17	AR, R et RR	9 (2 espèces indigènes)
Adventice (A)	1	E	1 (espèce cultivée)
Sténonaturalisé (N)	2 (dont 1 invasive avérée)	Non renseigné («-»)	9
Non renseigné («-»)	9	#, ?	7

On peut considérer la diversité floristique comme assez faible à moyenne pour la surface et les milieux concernés. La nature anthropisée des milieux permet d'expliquer ce résultat.

La diversité végétale est limitée essentiellement par les pressions anthropiques sur les différents milieux de l'aire d'étude :

- agriculture intensive et pratiques modernes associées (cultures monospécifiques, pollution et eutrophisation par les intrants agricoles...) engendrant une banalisation des végétations,
- introduction d'espèces horticoles dont des espèces invasives,
- fauche précoce des bandes enherbées, des bords de routes et chemins.

La diversité floristique est hétérogène sur l'ensemble de la zone d'étude.

Les espèces se concentrent nettement au niveau du cavalier, des milieux arborés et de leurs lisières et dans une moindre mesure au niveau des bords de chemins, talus, des friches.

En revanche, les grandes cultures constituant une très grande partie de la zone d'étude, sont peu diversifiées et expriment des cortèges très banals. C'est par contre au niveau de leurs marges et le long de certains chemins d'exploitation que la diversité et certaines espèces remarquables peuvent ponctuellement s'exprimer. A noter que les parcelles cultivées de colza accueillent davantage d'espèces messicoles que les autres types de cultures. Les parcelles de colza accueillent notamment une messicole patrimoniale et sur liste rouge régionale.

La majorité des espèces observées est assez commune (AC) à très commune (CC). Quelques espèces assez rares (AR) à très rares (RR) recensées proviennent de plantations destinées à l'ornement ou à usage agricole. Il s'agit de plantes horticoles, introduites, sans valeur patrimoniale pour le site.

Toutefois, quatre espèces indigènes (I) remarquables par leur statut de rareté ont été notées : deux espèces peu communes (PC), une espèce assez rare (AR) et une espèce rare (R) ont été recensées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Parmi ces quatre espèces, trois sont patrimoniales pour la région.

Les espèces naturalisées et cultivées dans l'AER sont assez nombreuses, ce qui s'explique par une activité anthropique importante sur le site.

- ⇒ Aucune espèce recensée ne bénéficie d'une mesure de protection européenne ni nationale.
- ⇒ Une espèce recensée bénéficie d'une mesure de protection régionale (CBNBL, 2011) : *Dactylorhiza fuchsii*.
- ⇒ Aucune espèce recensée n'est inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France

(UICN, MNHN, CBN, 23 octobre 2012).

- ⇒ Une espèce est inscrite sur la liste rouge des espèces menacées du Nord-Pas-de-Calais (CBNBL, 2011) : *Glebionis segetum*.
- ⇒ 2 espèces sont déterminantes ZNIEFF pour la région Nord-Pas-de-Calais (CBNBL, 2011) : *Dactylorhiza fuchsii* et *Lathyrus aphaca*.
- ⇒ 4 espèces sont patrimoniales pour la région Nord-Pas-de-Calais (CBNBL, 2011) : *Dactylorhiza fuchsii*, *Glebionis segetum*, *Lathyrus aphaca* et *Lathyrus nissolia*.
- ⇒ 2 espèces exotiques envahissantes avérées ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (CBNBL, 2011) : *Robinia pseudoacacia* et *Fallopia japonica*. Ces espèces sont également invasives avérées au niveau national (Muller S. (coord.) 2004.).
- ⇒ Une espèce invasive potentielle dans le secteur atlantique a été recensée sur la zone d'étude : *Veronica persica* (Muller S. (coord.) 2004.). Une espèce est sur liste d'observation dans le secteur atlantique : *Conyza canadensis* (Muller S. (coord.) 2004.).

Les espèces inventoriées sont listées avec leurs statuts correspondants dans les tableaux 9 et 10 en pages suivantes.

Pour chacune des espèces répertoriées, on précise :

- la systématique (Famille, nom latin suivi du nom vernaculaire),

- Statut NPC/Le statut d'indigénat dans la région Nord-Pas-de-Calais (CBNBL, 2011) :

I : indigène

N : sténonaturalisé

Z : Eurynaturalisé

X : Néo-indigène potentiel

S : subspontané

A : adventice

C : cultivé dans les jardins, les parcs et les espaces urbains

E : cité par erreur dans le territoire

? : indication complémentaire de statut douteux ou incertain

?? : taxon dont la présence est hypothétique

- Rareté NPC/Le coefficient de rareté dans la région Nord-Pas-de-Calais (CBNBL, 2011) :

E : exceptionnel

RR : très rare

R : rare

AR : assez rare

PC : peu commun

AC : assez commun

C : commun

CC : très commun

D : taxon disparu

D ? : taxon présumé disparu

# : lié à un statut « E = cité par erreur », « E ? = présence douteuse » ou « ?? = présence hypothétique » dans la région Nord-Pas de Calais

? : taxon présent dans le Nord/Pas-de-Calais mais dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles

?? : taxon dont la présence est hypothétique dans le Nord/Pas-de-Calais

- Menace NPC/La menace dans la région Nord-Pas-de-Calais (CBNBL, 2011) :

EX : taxon éteint	NT : taxon quasi-menacé
EW : taxon éteint à l'état sauvage	LC : taxon de préoccupation mineure
RE : taxon disparu au niveau régional	DD : taxon insuffisamment documenté
RE* : taxon disparu à l'état sauvage au niveau régional	NA : évaluation UICN non applicable
CR* : taxon présumé disparu au niveau régional	NE : taxon non évalué
CR : taxon en danger critique	# : lié à un statut
EN : taxon en danger	? : présence douteuse
VU : taxon vulnérable	?? : présence hypothétique

- Le caractère particulier ou réglementaire éventuel des espèces patrimoniales et des espèces invasives :

Espèce protégée en Nord-Pas-de-Calais (CBNBL, 2011)	
Espèce patrimoniale Nord-Pas-de-Calais déterminante ZNIEFF (CBNBL, 2011)	
Espèce patrimoniale en Nord-Pas-de-Calais sur liste rouge régionale (CBNBL, 2011)	
Espèce patrimoniale en Nord-Pas-de-Calais (CBNBL, 2011)	
Espèce exotique envahissante avérée (CBNBL, 2011), invasive avérée au niveau national (Muller S. (coord.) 2004)	
Espèce invasive potentielle à surveiller attentivement (Muller S. (coord.) 2004)	
Espèce sur liste d'observation (espèces à surveiller) (Muller S. (coord.) 2004)	

- Remarque : Taxons non déterminés au rang d'espèce donc non renseignés par la liste établie par le CBNBL en 2011.



Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statuts NPC	Rareté NPC	Menace NPC
ACERACEAE	<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre	I(NSC)	CC	LC
ACERACEAE	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore ; Sycomore	I?(NSC)	CC	LC
ALLIACEAE	<i>Allium porrum</i> L.	Poireau	C(S)	?	NA
ALLIACEAE	<i>Allium</i> sp.	Ail	-	-	-
AMYGDALACEAE	<i>Prunus avium</i> (L.) L. subsp. <i>avium</i>	Merisier sauvage	I(NC)	CC	LC
AMYGDALACEAE	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	I(NC)	CC	LC
APIACEAE	<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Podagraire ; Herbe aux goutteux	I(NSC)	CC	LC
APIACEAE	<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique sauvage	I	C	LC
APIACEAE	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	Anthriscus sauvage	I	CC	LC
APIACEAE	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte commune (s.l.)	I(SC)	CC	LC
APIACEAE	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC
APIACEAE	<i>Pastinaca sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Panais cultivé	I(C)	AC	LC
APIACEAE	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis faux-certeuil ; Torilis du Japon	I	CC	LC
APOCYNACEAE	<i>Vinca minor</i> L.	Petite pervenche	I(C)	C	LC
AQUIFOLIACEAE	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	I(C)	C	LC
ARACEAE	<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté	I	CC	LC
ARALIACEAE	<i>Hedera helix</i> L. subsp. <i>helix</i>	Lierre grimpant	I(C)	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	I(C)	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	I	C	LC
ASTERACEAE	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Petite bardane	I	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	I(SC)	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée (s.l.)	I(C)	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Centaurea</i> sp.	Centaurée	-	-	-
ASTERACEAE	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	I	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	I	C	LC
ASTERACEAE	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	I	CC	LC
ASTERACEAE	<b><i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.</b>	<b>Vargerotte du Canada</b>	<b>Z</b>	<b>CC</b>	<b>NA</b>
ASTERACEAE	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	I	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Crepis</i> sp.	Crépide	-	-	-
ASTERACEAE	<b><i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr.</b>	<b>Chrysanthème des moissons</b>	<b>I(C)</b>	<b>PC</b>	<b>VU</b>
ASTERACEAE	<i>Hieracium pilosella</i> L.	Épervière piloselle	I	C	LC
ASTERACEAE	<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariote	I(C)	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite	I(C)	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	Z	CC	NA
ASTERACEAE	<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	I	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Picris echinoides</i> L.	Picride fausse-vipérine	I	C	LC
ASTERACEAE	<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	I	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Sénéçon jacobée ; Jacobée	I	CC	LC

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statuts NPC	Rareté NPC	Menace NPC
ASTERACEAE	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	I	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	I	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	I	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I(C)	CC	LC
ASTERACEAE	<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit	-	-	-
ASTERACEAE	<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés (s.l.)	I	C	LC
ASTERACEAE	<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage ; Pas-d'âne	I	CC	LC
BETULACEAE	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	I(NSC)	CC	LC
BETULACEAE	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	I(NC)	C	LC
BETULACEAE	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme commun	I(NSC)	CC	LC
BETULACEAE	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I(S?C)	CC	LC
BORAGINACEAE	<i>Borago officinalis</i> L.	Bourrache	C(S)	R	NA
BORAGINACEAE	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	Myosotis des champs (s.l.)	I(L)	CC	LC
BRASSICACEAE	<i>Alliaria petiolata</i> (Rieb.) Cavara et Grande	Alliaire	I	C	LC
BRASSICACEAE	<i>Barbarea vulgaris</i> R. Brown	Barbarée commune	I	C	LC
BRASSICACEAE	<i>Brassica napus</i> L. subsp. <i>napus</i>	Colza ; Navette	ASC(N?)	C	NA
BRASSICACEAE	<i>Brassica nigra</i> (L.) Koch	Moutarde noire	I	AC	LC
BRASSICACEAE	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med.	Capselle bourse-à-pasteur ; Bourse-à-pasteur	I	CC	LC
BRASSICACEAE	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	I	CC	LC
BRASSICACEAE	<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés (s.l.) ; Cresson des prés	I	C	LC
BRASSICACEAE	<i>Cardaria draba</i> (L.) Desv.	Cardaire drave	Z	AC	NA
BRASSICACEAE	<i>Coronopus didymus</i> (L.) Smith	Corne-de-cerf didyme	Z	C	NA
BRASSICACEAE	<i>Raphanus raphanistrum</i> L.	Ravenelle (s.l.)	I	CC	LC
BRASSICACEAE	<i>Sinapis alba</i> L.	Moutarde blanche	Z(C)	PC	NA
CAPRIFOLIACEAE	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	I	C	LC
CAPRIFOLIACEAE	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I(NSC)	CC	LC
CAPRIFOLIACEAE	<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	I(C)	C	LC
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	I	CC	LC
CARYOPHYLLACEAE	<i>Silene latifolia</i> Poir.	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria hirsuta</i> L.	Stellaire hérissée	I	C	LC
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill. subsp. <i>media</i>	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC
CELASTRACEAE	<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe	I(C)	C	LC
CHENOPODIACEAE	<i>Beta vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Betterave cultivée	C(S)	RR	NA
CHENOPODIACEAE	<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC
CHENOPODIACEAE	<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	Chénopode polysperme	I	C	LC
CORNACEAE	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin (s.l.)	I(S?C)	CC	LC
CUCURBITACEAE	<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Bryone dioïque ; Bryone	I	CC	LC
CUPRESSACEAE	<i>Thuja plicata</i> Donn ex D. Don	Thuya géant	C	#	NA
CYPERACEAE	<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laiche des forêts	I	C	LC
DIOSCOREACEAE	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier commun	I	AC	LC
DIPSACACEAE	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	C	LC



Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statuts NPC	Rareté NPC	Menace NPC
DIPSACACEAE	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coultter	Knautie des champs	I	C	LC
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois (s.l.)	I	AC	LC
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveil-matin ; Réveil-matin	I	CC	LC
EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	I	CC	LC
EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	I	C	LC
FABACEAE	<i>Galega officinalis</i> L.	Saintoin d'Espagne ; Galéga	ZA(C)	AR	NA
FABACEAE	<i>Lathyrus aphaca</i> L.	Gesse sans feuilles [Pois de serpent]	I	AR	NT
FABACEAE	<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles ; Pois vivace	N(SC)	AC	NA
FABACEAE	<i>Lathyrus nissolia</i> L.	Gesse de Nissolle	I	R	LC
FABACEAE	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	I	CC	LC
FABACEAE	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé (s.l.)	I(NC)	CC	LC
FABACEAE	<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I(C)	CC	LC
FABACEAE	<i>Melilotus albus</i> Med.	Melilot blanc	I	C	LC
FABACEAE	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	NC	PC	NA
FABACEAE	<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Trèfle douteux	I	CC	LC
FABACEAE	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	I(NC)	CC	LC
FABACEAE	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I(NC)	CC	LC
FABACEAE	<i>Vicia cracca</i> L.	Vesce à épis	I	CC	LC
FABACEAE	<i>Vicia faba</i> L.	Féverolle ; Fève des marais	C(A)	E	NA
FABACEAE	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	I	C	LC
FABACEAE	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée (s.l.)	I(ASC)	CC	LC
FABACEAE	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies ; Vesce sauvage	I	C	LC
FABACEAE	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	Vesce à quatre graines (s.l.)	I	C	LC
FAGACEAE	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	I(NC)	C	LC
FAGACEAE	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	I(NC)	CC	LC
FUMARIACEAE	<i>Fumaria officinalis</i> L.	Fumeterre officinale	I	CC	LC
GENTIANACEAE	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn	Petite centaurée commune ; Érythrée petite-centaurée	I	AC	LC
GERANIACEAE	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	I	CC	LC
GERANIACEAE	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	I	CC	LC
GERANIACEAE	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm. f.	Géranium des Pyrénées	Z	C	NA
GERANIACEAE	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	LC
GROSSULARIACEAE	<i>Ribes</i> sp.	Groseillier	-	-	-
HIPPOCASTANACEAE	<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier d'Inde	C(S)	AR	NA
HYPERICACEAE	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé (s.l.) ; Herbe à mille trous	I(C)	CC	LC
JUGLANDACEAE	<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun ; Noyer royal ; Noyer	C(NS)	PC	NA
JUNCACEAE	<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds (s.l.)	I	C	LC
JUNCACEAE	<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars	I	CC	LC
JUNCACEAE	<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	I	CC	LC
LAMIACEAE	<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Galéopsis tétrahit	I	CC	LC
LAMIACEAE	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	I	CC	LC
LAMIACEAE	<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC
LAMIACEAE	<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statuts NPC	Rareté NPC	Menace NPC
LAMIACEAE	<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs	I	C	LC
LAMIACEAE	<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	C	LC
LAMIACEAE	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	I	CC	LC
LAMIACEAE	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	I	CC	LC
LILIACEAE	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	Jacinthe des bois	I(NC)	C	LC
LILIACEAE	<i>Lilium</i> sp.	Lis	-	-	-
LILIACEAE	<i>Paris quadrifolia</i> L.	Parisette à quatre feuilles ; Parisette à quatre feuilles	I	AC	LC
LILIACEAE	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore	I	C	LC
MALACEAE	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC
MALACEAE	<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs	I(C)	C	LC
MALVACEAE	<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	I	C	LC
OLEACEAE	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	I(NC)	CC	LC
OLEACEAE	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Lirole commun	I(L)	CC	LC
ONAGRACEAE	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circaea de Paris	I	C	LC
ONAGRACEAE	<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	I	CC	LC
ONAGRACEAE	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hérissé	I	CC	LC
ONAGRACEAE	<i>Epilobium montanum</i> L.	Épilobe des montagnes	I	C	LC
ONAGRACEAE	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC
<b>ORCHIDACEAE</b>	<b><i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó</b>	<b>Orchis de Fuchs</b>	<b>I</b>	<b>AC</b>	<b>LC</b>
ORCHIDACEAE	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	I	C	LC
ORCHIDACEAE	<i>Listera ovata</i> (L.) R. Brown	Listère ovale ; Double-feuille	I	C	LC
ORCHIDACEAE	<i>Platanthera chlorantha</i> (Cust.) Reichenb.	Platanthère des montagnes	I	AC	LC
OROBANCHACEAE	<i>Orobancha minor</i> Smith	Orobanche à petites fleurs	I	PC	LC
PAPAVERACEAE	<i>Papaver dubium</i> L.	Coquelicot douteux (s.l.)	I	C	LC
PAPAVERACEAE	<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	I(C)	CC	LC
PINACEAE	<i>Larix decidua</i> Mill.	Mélèze d'Europe	C	#	NA
PINACEAE	<i>Picea abies</i> (L.) Karst.	Épicéa commun ; Pesse	C(S)	?	NA
PINACEAE	<i>Pinus</i> sp.	Pin	-	-	-
POACEAE	<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	I(C)	CC	LC
POACEAE	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	Vulpin des champs	I	CC	LC
POACEAE	<i>Alopecurus pratensis</i> L.	Vulpin des prés	I	C	LC
POACEAE	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl subsp. <i>elatius</i>	Fromental élevé	I	CC	LC
POACEAE	<i>Avena fatua</i> L.	Folle-avoine (s.l.)	I	CC	LC
POACEAE	<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou	I	CC	LC
POACEAE	<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	I	CC	LC
POACEAE	<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Crételle des prés	I(C)	C	LC
POACEAE	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	I(NC)	CC	LC
POACEAE	<i>Elymus repens</i> (L.) Gould	Chiendent commun	I	CC	LC
POACEAE	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque roseau (s.l.)	I(NC)	CC	LC
POACEAE	<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge (s.l.)	I(C)	CC	LC
POACEAE	<i>Festuca</i> sp.	Fétuque	-	-	-



Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statuts NPC	Rareté NPC	Menace NPC
POACEAE	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	I	CC	LC
POACEAE	<i>Hordeum vulgare</i> L.	Orge commune (s.l.)	C(AS)	AC?	NA
POACEAE	<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I(NC)	CC	LC
POACEAE	<i>Milium effusum</i> L.	Millet étalé ; Millet des bois ; Millet diffus	I	C	LC
POACEAE	<i>Phleum pratense</i> L.	Fléole des prés	I(NC)	CC	LC
POACEAE	<i>Poa annua</i> L.	Paturin annuel	I	CC	LC
POACEAE	<i>Poa nemoralis</i> L.	Paturin des bois	I	C	LC
POACEAE	<i>Poa pratensis</i> L.	Paturin des prés (s.l.)	I(NC)	CC	LC
POACEAE	<i>Poa trivialis</i> L.	Paturin commun (s.l.)	I(NC)	CC	LC
POACEAE	<i>Triticum aestivum</i> L.	Blé commun	C(AS)	AC	NA
POACEAE	<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C. Gmel.	Vulpie queue-de-rat	I	C	LC
POACEAE	<i>Zea mays</i> L.	Maïs	C(AS)	R?	NA
POLYGONACEAE	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á. Love	Kenouée faux-liseron	I	CC	LC
<b>POLYGONACEAE</b>	<b><i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene</b>	<b>Renouée du Japon</b>	<b>Z(C)</b>	<b>CC</b>	<b>NA</b>
POLYGONACEAE	<i>Persicaria maculosa</i> S.F. Gray	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC
POLYGONACEAE	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînette	I(A)	CC(CC,E)	LC
POLYGONACEAE	<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille sauvage ; Oseille des prés	I	CC	LC
POLYGONACEAE	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée	I	CC	LC
POLYGONACEAE	<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	I	CC	LC
POLYGONACEAE	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC
PRIMULACEAE	<i>Anagallis arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Mouron rouge	I	CC	LC
PRIMULACEAE	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimachie nummulaire ; Herbe aux écus	I	C	LC
PRIMULACEAE	<i>Lysimachia punctata</i> L.	Lysimachie ponctuée	C(NS)	RR?	NA
PRIMULACEAE	<i>Primula veris</i> L.	Prunelle officielle (s.l.) ; Coucou	I(C)	C	LC
RANUNCULACEAE	<i>Aconitum napellus</i> L.	Aconit napel (s.l.)	C(N)	?	NA
RANUNCULACEAE	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Anémone des bois ; Anémone sylvie	I	C	LC
RANUNCULACEAE	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	C	LC
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre (s.l.)	I	CC	LC
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficelle	I	CC	LC
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante ; Pied-de-poule	I	CC	LC
RESEDACEAE	<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	I	C	LC
ROSACEAE	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	I(C)	C	LC
ROSACEAE	<i>Aphanes arvensis</i> L.	Alchémille des champs	I	AC	LC
ROSACEAE	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	I(C)	C	LC
ROSACEAE	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	I(C)	CC	LC
ROSACEAE	<i>Potentilla anserina</i> L.	Potentille des oies ; Anserine ; Argentine	I	CC	LC
ROSACEAE	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC
ROSACEAE	<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	Potentille faux-fraisier ; Faux-fraisier	I	C	LC
ROSACEAE	<i>Rosa canina</i> L. s. str.	Rosier des chiens (s.str.)	I(C)	CC	LC
ROSACEAE	<i>Rubus sp.</i>	Ronce			
RUBIACEAE	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	I	CC	LC
RUBIACEAE	<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet commun (s.l.) ; Caille-lait blanc	I(C)	CC	LC

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statuts NPC	Rareté NPC	Menace NPC
SALICACEAE	<i>Populus nigra</i> L. var. <i>italica</i> Muenchh.	Peuplier d'Italie	C	#	NA
SALICACEAE	<i>Populus ×canadensis</i> Moench	Peuplier du Canada	C	#	NA
SALICACEAE	<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	I(C)	CC	LC
SALICACEAE	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	I(C)	CC	LC
SALICACEAE	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	I(C)	CC	LC
SCROPHULARIACEAE	<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dum.	Odontite rouge (s.l.)	I	C	LC
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	I	CC	LC
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	I	CC	LC
<b>SCROPHULARIACEAE</b>	<b><i>Veronica persica</i> Poiret</b>	<b>Véronique de Perse</b>	<b>Z</b>	<b>CC</b>	<b>NA</b>
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica serpyllifolia</i> L.	Véronique à feuilles de serpolet	I	C	LC
SOLANACEAE	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	I	CC	LC
SOLANACEAE	<i>Solanum tuberosum</i> L.	Pomme de terre	C(AS)	R?	NA
URTICACEAE	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	I	CC	LC
VIOLACEAE	<i>Viola arvensis</i> Murray	Pensée des champs	I	C	LC

Tableau 32 : Espèces végétales Spermatophytes recensées (source : AXECO, 2017)

FAMILLE	NON SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Statuts NPC	Rareté NPC	Menace NPC
DRYOPTERIDACEAE	<i>Dryopteris carthusiana</i> (VIII.) H.P. Fuchs	Dryoptéris des chartreux	I	C	LC
EQUISETACEAE	<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	I	CC	LC
WOODSIACEAE	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle	I	C	LC

Tableau 33 : Espèces végétales ptéridophytes recensées (source : AXECO, 2017)



## Analyse patrimoniale

### Analyse législative et réglementaire

Les outils et textes législatifs ayant servi à cette analyse sont versés en annexe 6 de l'étude écologique.

<p>■ <b>A l'échelle internationale (Convention en vigueur actuellement dans 175 Pays [www.cites.org]) :</b></p> <p>→ Quatre espèces sont soumises à la Convention de Washington du 3 mars 1973, relative au commerce de la faune et de la flore menacée (CITES, Annexe II) : <i>Dactylorhiza fuchsii</i>, <i>Epipactis helleborine</i>, <i>Listera ovata</i> et <i>Platanthera chlorantha</i>.</p>
<p>■ <b>A l'échelle européenne :</b></p> <p>→ Aucune espèce n'est soumise à la réglementation par la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la protection de la flore, la faune sauvage et les habitats naturels d'Europe.</p> <p>→ Aucune espèce n'est soumise aux mesures de protection européenne définies à l'annexe II de la directive 92/43 CEE du 21 mai 1992, dite directive Habitats.</p>
<p>■ <b>A l'échelle nationale :</b></p> <p>→ Aucune espèce n'est protégée par arrêté du 20 janvier 1982 modifié par arrêté du 23 mai 2013, relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>→ 4 espèces sont inscrites à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale ou permanente (Arrêté du 13/10/1989 complété par celui du 05/10/1992) : <i>Ilex aquifolium</i>, <i>Tamus communis</i>, <i>Hvacinthoides non-scripta</i>, <i>Aconitum napellus</i>.</p> <p>→ Aucune espèce recensée n'est inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France, (UICN, MNHN, CBN, 23 octobre 2012) et aucune espèce n'a été inscrite sur le Livre rouge, tome 1 et 2 des espèces menacées de France (Olivier, L., Galland, J. P. &amp; Maurin, H. – Muséum National d'Histoire Naturelle ; 1995 pour le tome 1).</p> <p>→ Selon la liste rouge des espèces d'Orchidées menacées en France du 6 octobre 2009 (Comité français de l'UICN et Muséum d'Histoire Naturelle, Fédération des CBN et la Société française d'Orchidophilie), 4 espèces d'Orchidées recensées dans l'AER sont de préoccupation mineure (LC) en termes de menace.</p>
<p>■ <b>A l'échelle régionale et départementale :</b></p> <p>→ Une espèce recensée dans l'AER bénéficie d'une mesure de protection au niveau régional au titre de l'arrêté du 1 avril 1991 concernant la liste des plantes protégées pour la région Nord Pas-de-Calais : <i>Dactylorhiza fuchsii</i>.</p> <p>→ Une espèce recensée dans l'AER est inscrite sur la Liste rouge des espèces menacées de la région Nord Pas-de-calais (CBNBL, 2011) : <i>Glebionis segetum</i>.</p> <p>→ Quatre espèces sont d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale (CBNBL, 2011) : <i>Dactylorhiza fuchsii</i>, <i>Glebionis segetum</i>, <i>Lathyrus aphaca</i> et <i>Lathyrus nissolia</i>.</p> <p>→ Deux espèces sont déterminantes ZNIEFF pour la région (CBNBL, 2011) : <i>Dactylorhiza fuchsii</i> et <i>Lathyrus aphaca</i>.</p>

### Identification et présentation des espèces patrimoniales

La présente analyse vise à mettre en évidence les espèces les plus remarquables. Pour ce faire, différentes sources bibliographiques et listes de sensibilité ont été consultées afin de préciser les statuts, les raretés, les menaces et l'état des populations : Inventaire de la flore du Nord-Pas-de-Calais (CBNBL 2011), la liste rouge des espèces menacées en Nord Pas-de-Calais, la liste des espèces végétales protégées en région Nord Pas-de-Calais (arrêté du 1er avril 1991), la liste des espèces déterminantes ZNIEFF (CBNBL 2011).

**Sont considérées comme patrimoniales, les espèces rares, menacées et/ou protégées non plantées ou semées pour l'ornementation (Définition du Conservatoire Botanique National de Bailleul).**

**Les relevés ont ainsi permis de recenser 4 espèces patrimoniales pour la région : l'Orchis de Fuchs, Le Chrysanthème des moissons, la Gesse sans feuilles et la Gesse de Nissole.**

**Parmi elles, deux espèces sont déterminantes ZNIEFF (l'Orchis de Fuchs et la Gesse sans feuilles), une espèce est sur liste rouge régionale (le Chrysanthème des moissons) et une espèce est protégée régionalement (l'Orchis de Fuchs).**

**Aucune espèce n'est protégée sur le plan national.**

**La majorité des taxons inventoriés sur le site est Commune (C) à Très commune (CC), Indigène (I) et non menacées (LC) dans la région Nord-Pas-de-Calais.**

**Parmi les espèces peu communes (PC) à exceptionnelles (E) autres que les patrimoniales, seule une espèce est indigène. Il s'agit de l'Orobanche à petites fleurs. Cette espèce est peu commune (PC) dans la région mais non menacée (LC).**

**Les autres espèces peu communes (PC) à exceptionnelles (E) recensées ne sont pas patrimoniales car non indigènes dans la région. Nous pouvons citer entre autres *Vicia faba* qui est une espèce exceptionnelle (E) dans la région mais cultivée (C) au sein de l'AER ainsi que *Borago officinalis* qui est une espèce rare (R) dans la région mais considérée comme non indigène car cultivée (C).**

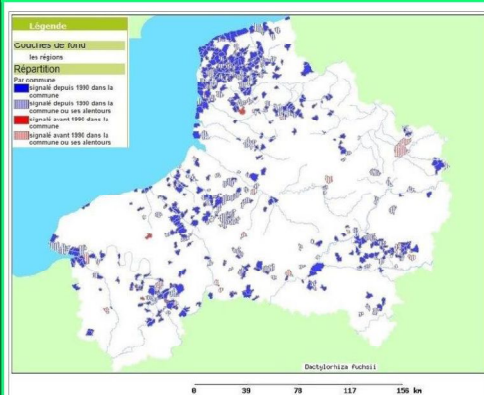
**Ces espèces peu communes (PC) à exceptionnelles (E) dans la région ne présentent pas d'intérêts floristiques car non indigènes ou non spontanées. Elles sont plantées au sein des cultures ou des jardins d'habitations. Certaines d'entre elles peuvent se développer de manière spontanée au sein des milieux semi-naturels ou naturels.**

**Ainsi, quelques espèces assez rares ou peu communes ont été notées. La majorité des espèces recensées est commune et au final quatre espèces sont patrimoniales (dont deux sont déterminantes ZNIEFF, une est sur liste rouge régionale et une est protégée dans la région) : l'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), la Chrysanthème des moissons (*Glebionis segetum*), la Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*) et la Gesse de Nissole (*Lathyrus nissolia*).**

**Les espèces patrimoniales sont présentées au sein de fiches en page suivante.**

→ **L'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*) :**

**Règlementation :** L'Orchis de Fuchs (fig.15 b) est une espèce assez commune et de préoccupation mineure dans la région. Elle est patrimoniale, inscrite sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Nord Pas-de-Calais et **protégée dans la région.**



Aire de répartition de *Dactylorhiza fuchsii*  
(source : Digitale2, CBNBL)



*Dactylorhiza fuchsii*

**Description et floraison :** Cette orchidée à tige élancée, fine, pleine est feuillée dans sa partie inférieure et porte des feuilles réduites en forme de bractées dans sa partie supérieure. Ses feuilles sont généralement maculées. L'orchis de Fuchs possède une inflorescence en épi, allongée et dense. Les fleurs sont blanches à rosées et le labelle est profondément divisé en trois lobes.

**Répartition :** L'Orchis de Fuchs est présent partout en France. Dans la région, il est davantage présent au Nord-Ouest et est disséminé vers l'Est (fig.15a).

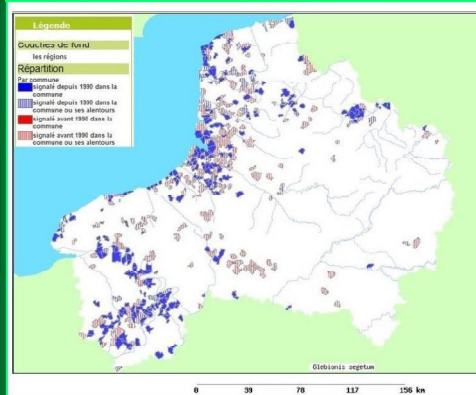
**Biotope :** Il est généralement observé en pelouses calcicoles, en ourlets et en sous-bois de forêts claires.

**Localisation :** Sur le site, il a été observé en quatre stations. Une station linéaire a été observée sur un talus prairial en bordure de la D86. Une station a été observée en bordure d'un chemin forestier au Nord du Bois de la Lihue. Une station a été observée au sein d'un layon du Bois de la Lihue. Une station a été observée au sein d'une petite friche herbacée et arbustive à l'Est du Grand Fond.

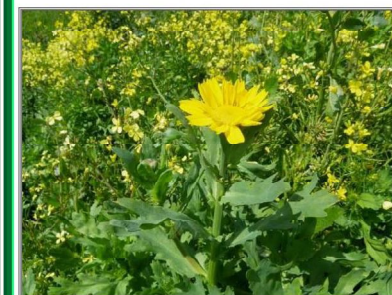
Figure 66 : L'Orchis de Fuchs (source : AXECO, 2017)

→ **Le Chrysanthème des moissons (*Glebionis segetum*) :**

**Règlementation :** Le Chrysanthème des moissons (fig.16 b) est une espèce peu commune et vulnérable dans la région. Elle est patrimoniale et **inscrite sur liste rouge des espèces menacées de la région.**



Aire de répartition de *Glebionis segetum*  
(source : Digitale2, CBNBL)



*Glebionis segetum*

**Description et floraison :** Cette Astéracée vivace est une espèce compagne de culture. Elle est à feuilles alternes, oblongues et profondément dentées. Ses fleurs forment un grand capitule, semblable à celui de la marguerite.

**Répartition :** Le Chrysanthème des moissons est davantage présent dans la moitié Ouest de la France. Dans la région, on l'observe davantage proche de la côte (fig.16a).

**Biotope :** Cette espèce pousse exclusivement sur des sables argileux ou siliceux. Elle est donc majoritairement rencontrée dans les champs cultivés, voire dans les milieux rudéraux.

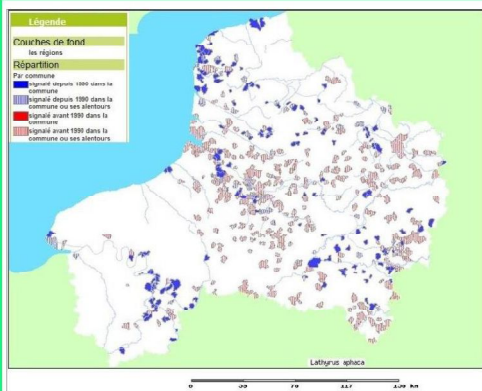
**Localisation :** Sur le site, il a été observé en trois stations. L'ensemble des stations a été noté en bordure de parcelles agricoles (colza majoritairement ou blé). Deux stations ont été observées au Nord du Grand Camp et une station a été observée au Sud-Ouest du Bois de Louis. La station la plus à l'Ouest compte plusieurs centaines de pieds alors que les deux autres stations de l'Est sont moins peuplées avec seulement quelques individus.

Figure 67 : Le Chrysanthème des moissons (source : AXECO, 2017)



→ **La Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*) :**

**Règlementation :** La Gesse sans feuilles (fig.17 b) est une espèce assez rare et quasi-ménacée dans la région. Elle est patrimoniale et déterminante ZNIEFF dans la région.



Aire de répartition de *Lathyrus aphaca*  
(source : Digitale2, CBNBL)



*Lathyrus aphaca*

**Description et floraison :** Cette Fabacée est une plante annuelle grimpante, glabre, aux tiges ailées. Ses feuilles sont réduites à des vrilles. Ses stipules foliaires jouent le rôle de limbe. Ses fleurs jaunes sont généralement solitaires et sur de long pédoncules.

**Répartition :** La Gesse sans feuilles est présente partout en France. Dans la région, Elle est assez bien représentée dans le Pas-de-Calais tandis qu'elle est moins fréquente dans le Nord et surtout dans les Flandres (fig.17 a).

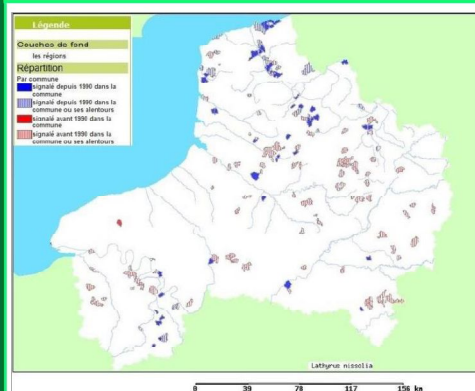
**Biotope :** Il s'agit d'une espèce de friches, de prés secs, de lisières des forêts ou autres milieux bien drainés, calcaires.

**Localisation :** Sur le site, elle a été observée au sein d'une friche herbacée sur le cavalier, au Nord-est du Mont Duquenne. Seul un pied a été noté.

Figure 68 : La Gesse sans feuilles (source : AXECO, 2017)

→ **La Gesse de Nissole (*Lathyrus nissolia*) :**

**Règlementation :** La Gesse de Nissole (fig. 18b) est rare et de préoccupation mineure dans la région. Elle est patrimoniale dans la région.



Aire de répartition de *Lathyrus nissolia*  
(source : Digitale2, CBNBL)



*Lathyrus nissolia*

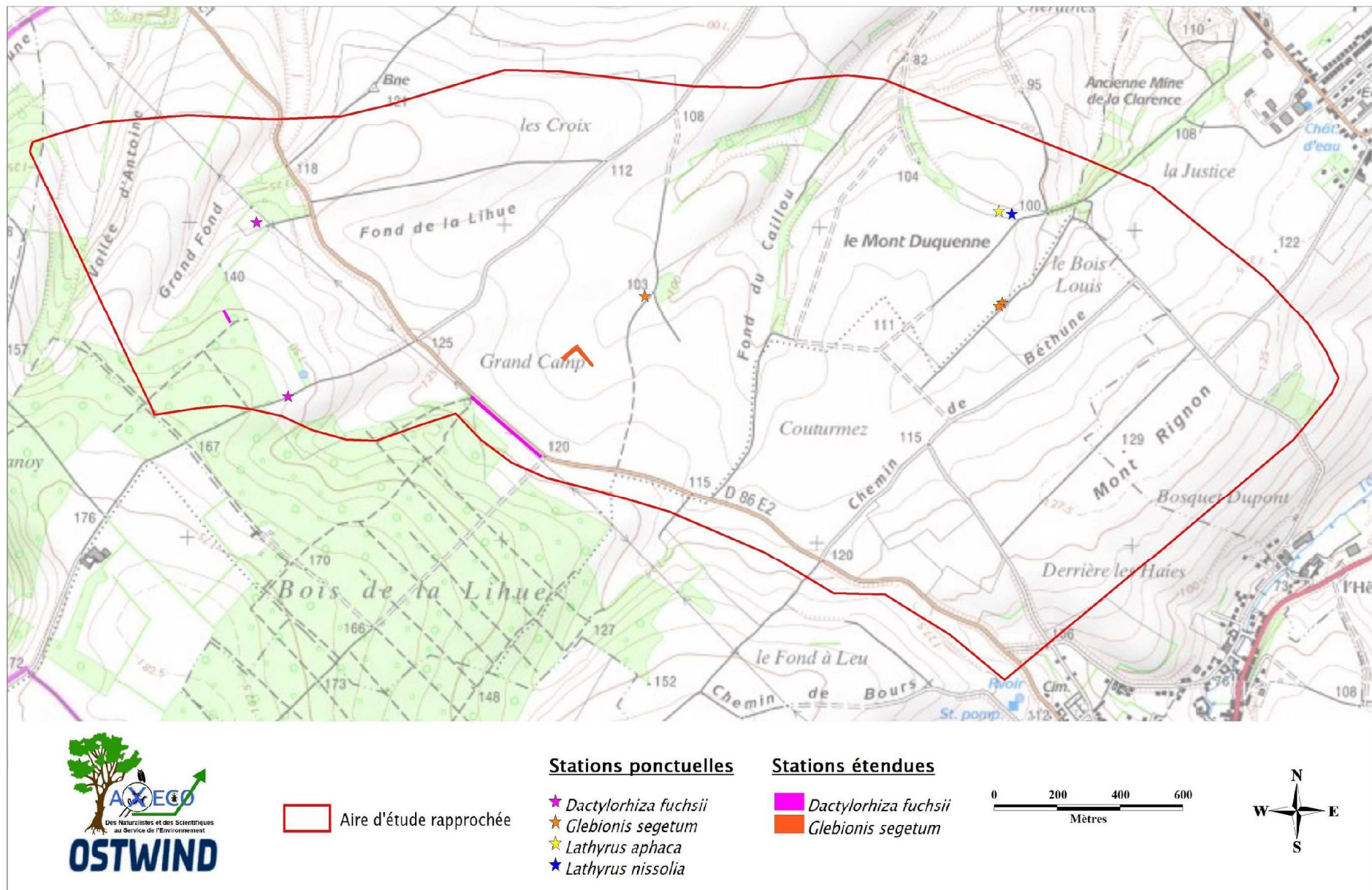
**Description et floraison :** Cette Fabacée est une plante annuelle à tige non ailée. Ses feuilles sont simples, pointues, sans vrilles, ressemblant à celle des Graminées. Ses fleurs sont solitaires ou par deux, sur de longs pédoncules minces.

**Répartition :** La Gesse de Nissole est présente partout en France. Elle est présente de façon assez sporadique et disséminée dans la région.

**Biotope :** Il s'agit d'une espèce se développant sur les accotements routiers, sur talus, en lisière de boisements et de cultures ou plus rarement en prairie de fauche mésotrophe.

**Localisation :** Sur le site, elle a été observée au sein d'une friche herbacée au sein d'une friche herbacée sur le cavalier, au Nord-est du Mont Duquenne. Seul un pied a été noté.

Figure 69 : La Gesse de Nissole (source : AXECO, 2017)



Carte 43 : Localisation des espèces patrimoniales (source : AXECO, 2017)



## Les espèces invasives

Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite provenant d'un autre continent et qui par sa prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels, y produit des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes (Cronk et Fuller 1996).

Quatre espèces à caractère invasif ont été recensées dans les limites de l'AER :

- Deux espèces exotiques envahissantes au niveau régional (CBNBL 2011) : *Robinia pseudoacacia* et *Fallopia japonica*.
- Une espèce invasive potentielle dans le secteur atlantique (Muller S. (coord.) 2004) : *Veronica persica* (Véronique de Perse).
- Une espèce inscrite sur liste d'observation dans le secteur atlantique (Muller S. (coord.) 2004) : *Conyza canadensis* (Vergerette du Canada).

### LE ROBINIER FAUX-ACACIAS (*Robinia pseudoacacia*)

Originnaire du centre et de l'est des Etats-Unis, cette fabacée est fréquemment plantée et se naturalise plus ou moins localement.

**Statut :** Au niveau national, le Robinier faux-acacia est une espèce invasive avérée en secteur Atlantique (secteur comprenant la région Nord-Pas-de-Calais) et également en secteur Méditerranéen et en secteur Continental (d'après S. Muller (Coord.) 2004). **Au niveau régional, il est également classé parmi les espèces invasives avérées** (CBNBL, 2011).

**Biotope :** Cette espèce s'observe majoritairement de juin à juillet dans les parcs et jardins (plantation horticole) mais aussi en tant qu'espèce subspontanée sur les terriels, dans les forêts, sur les voies ferrées et les abords de gares...

**Localisation :** Sur le site, trois stations ont été observées. La plus importante concerne un linéaire de Robinier sur le cavalier au Nord du Mont Duquenne. La seconde station concerne un individu en lisière d'un bosquet se situant en bordure de la D86. La troisième station concerne une zone de dépôts au sein de ce même bosquet en bordure de la D86, au Nord-Ouest du site.



### LA RENOUÉE DU JAPON (*Fallopia japonica*)

Cette espèce, eurynaturalisée, est originaire d'Asie orientale. Elle se reproduit essentiellement par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures des tiges, ce qui lui permet de coloniser rapidement et durablement les milieux.

**Statut :** Au niveau national, l'espèce est considérée comme **invasive avérée dans le secteur atlantique** (secteur comprenant la région NPC) et le secteur continental (d'après S. Muller (Coord.) 2004). **Au niveau régional, elle est considérée comme invasive avérée** (CBNBL, 2011).

**Biotope :** Cette espèce se développe au sein de friches, parcs et jardins, voies ferrées, bords des eaux...

**Localisation :** Sur le site, trois stations ont été notées. La 1ère est constituée de plusieurs pieds au sein d'une zone de dépôts en bordure de la D86, au Nord-ouest de l'AER. La seconde station se situe au sein d'une haie relictuelle nitrophile, en bordure d'un chemin d'exploitation, à l'Est du Grand Camp. La 3ème station est composée de nombreux individus à l'Est du cavalier et au Nord du Bois Louis, en bordure d'une peupleraie.



### LA VERONIQUE DE PERSE (*Veronica persica*)

Originnaire du Sud-ouest de l'Asie, l'espèce est naturalisée dans la plus grande partie de l'Europe et des régions à climat méditerranéen depuis 1825.

**Statut :** La Véronique de Perse est une **espèce invasive potentielle à surveiller attentivement** en secteur Atlantique, secteur comprenant la région Nord Pas-de-Calais. Elle est également inscrite sur la liste des invasives potentielles en secteur continental (d'après S. Muller (Coord.) 2004).

**Biotope :** La Véronique de Perse est principalement retrouvée au niveau des cultures, jardins, friches, talus, terrains vagues. Cette espèce est nitrocline. Elle fleurit de mars à octobre.

**Localisation :** Cette espèce a été observée à plusieurs reprises en bords de chemins et en cultures.



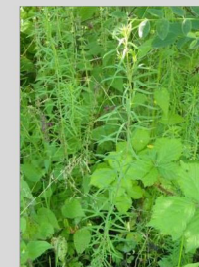
### LA VERGERETTE DU CANADA (*Conyza canadensis*)

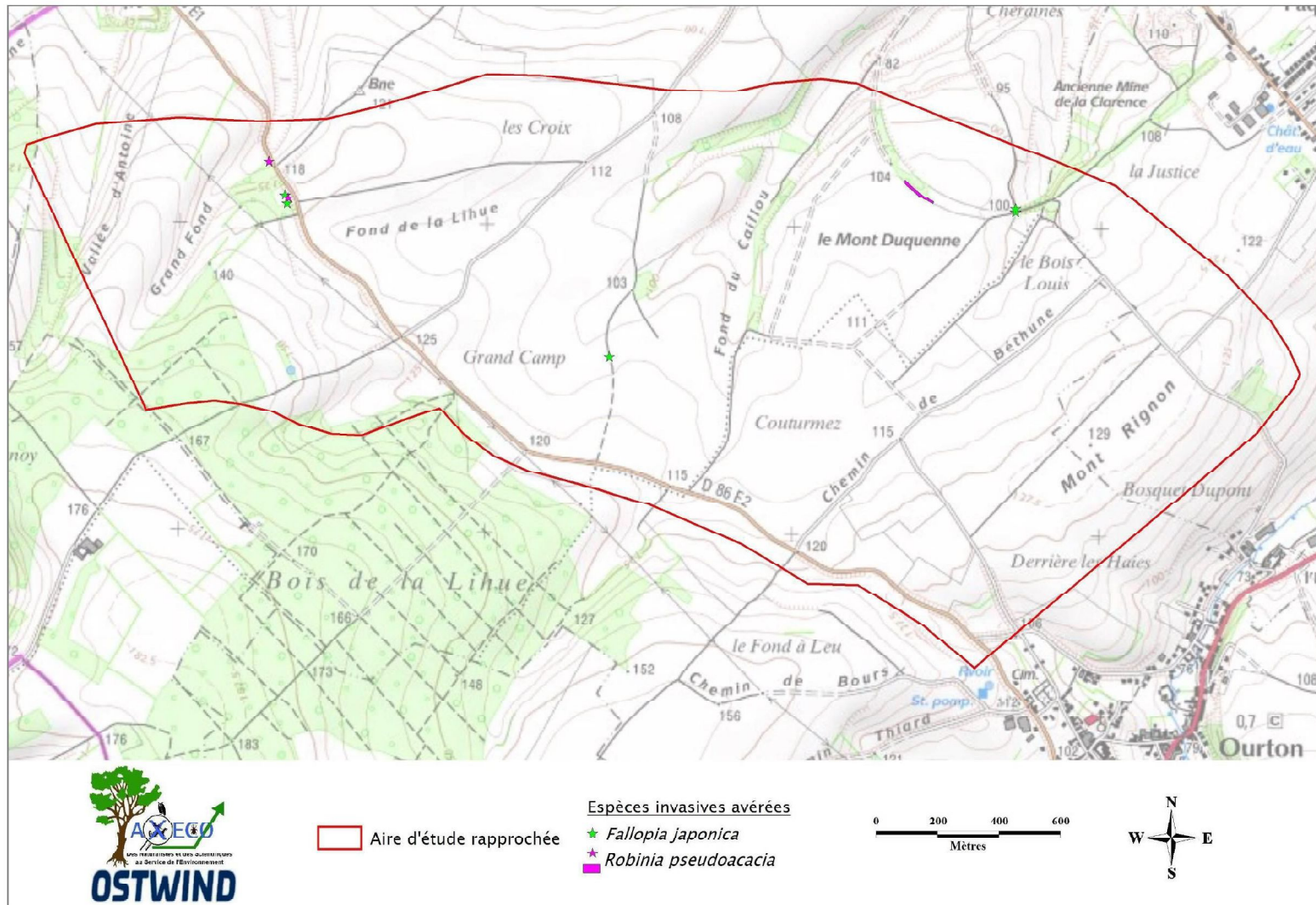
Originnaire du continent nord-américain, cette Astéracée possède un fort pouvoir reproductif, ce qui lui confère un fort caractère envahissant.

**Statut :** La Vergerette du Canada est une espèce invasive avérée en secteur Continental. Elle est sur **liste d'observation** dans les secteurs Atlantique et Méditerranéen (d'après S. Muller (Coord.) 2004).

**Biotope :** La Vergerette du Canada est une *Asteraceae* que l'on retrouve principalement dans les jardins, les cultures sarclées, endroits rudéralisés, ballast des voies ferrées, terrains vagues.

**Localisation :** La Vergerette du Canada a été observée en quelques pieds, en zone de dépôts.





Carte 44 : Localisation des espèces invasives avérées (source : AXECO, 2017)